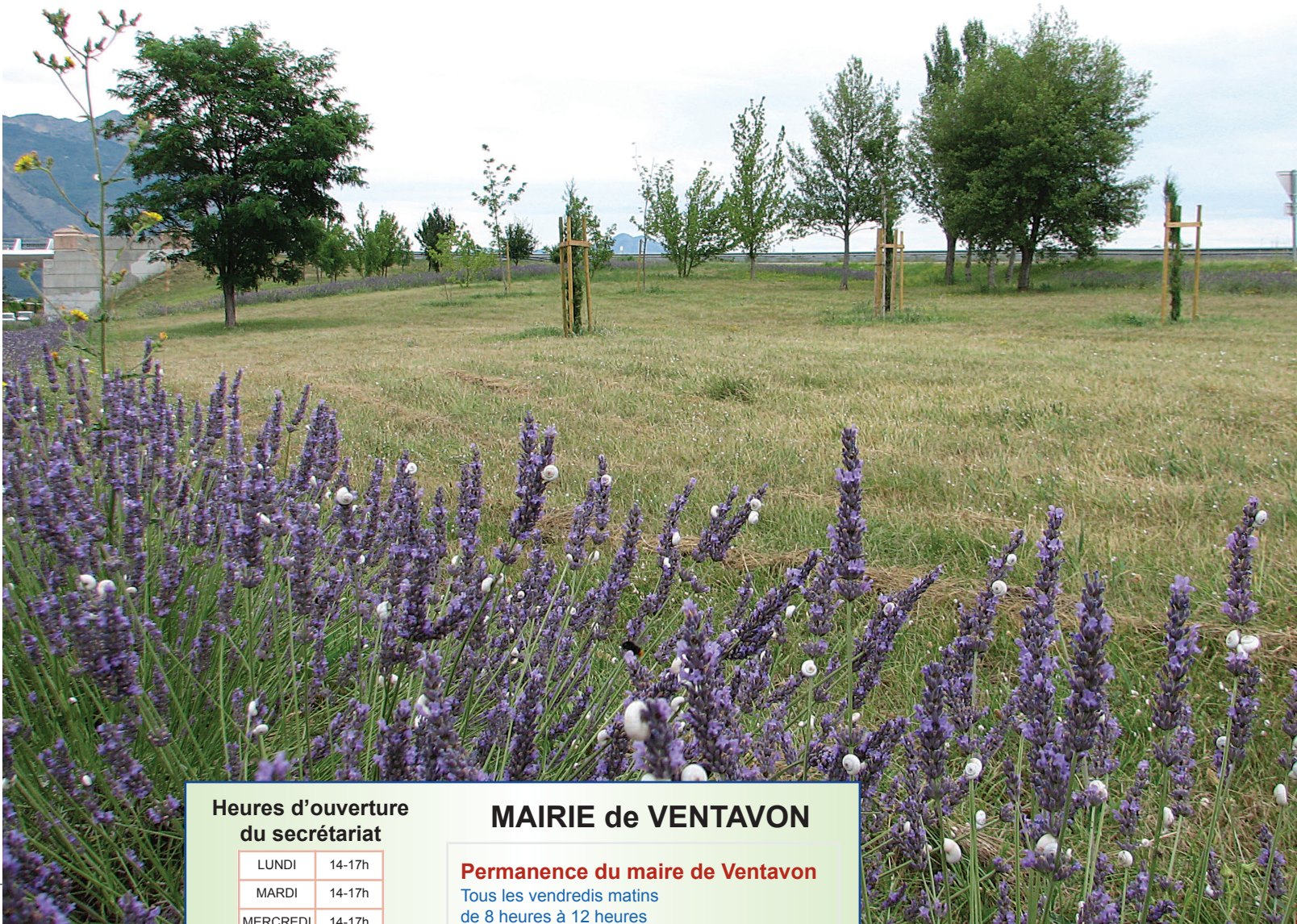




# Ventavon INFO

N° 45 - juillet 2016





**Heures d'ouverture  
du secrétariat**

LUNDI	14-17h
MARDI	14-17h
MERCREDI	14-17h
JEUDI	14-17h
VENDREDI	8-12h

**MAIRIE de VENTAVON**

**Permanence du maire de Ventavon**

Tous les vendredis matins  
de 8 heures à 12 heures

**Permanence des adjoints :**

Tous les mardis de 18 h à 19 h

Tél : 04 92 66 40 54  
Fax : 04 92 66 47 02

E-mail : [mairie.ventavon@gmail.com](mailto:mairie.ventavon@gmail.com)



# Mot du maire

## Chers Ventavonnais,

**Le grand dossier du moment**, c'est bien entendu le Plan Local d'Urbanisme qui va supplanter le Plan d'Occupation des Sols actuel en 2017.

La Commune est donc en train de définir pour la prochaine décennie les aménagements à retenir pour son territoire en tenant compte de la situation existante et des perspectives d'avenir, et ce dans le respect des objectifs de développement durable inscrits dans le code de l'urbanisme.

Ce projet de développement doit se faire avec un maximum de concertation de la population et des instances administratives. Un registre est à votre disposition en mairie pour y inscrire vos observations ou vos souhaits. Des réunions publiques sont organisées aux différentes phases d'élaboration du PLU pour informer et répondre aux questions des habitants.

Vu la longueur de la procédure pour élaborer un PLU, il convient de bien y réfléchir dès maintenant en établissant les grandes lignes de développement pour les 9-12 ans à venir.

Mais il ne faut pas rêver, le document final ne sera pas une distribution de droits à construire mais plutôt une restriction car nous allons passer de 16 ha constructibles avec le POS à 3,75 ha avec le PLU. L'urbanisation devra être maîtrisée et les constructions devront se faire en continuité de l'existant avec une densité de logement calculée. Tout devra être pris en compte et l'urbanisation ne pourra pas s'étendre au détriment de l'espace agricole et les espaces naturels devront comprendre des corridors écologiques.

On en reparlera sûrement en fin d'année dans le prochain bulletin lors de l'enquête publique.

### Par qui sera-t-on mangé, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?

#### Le préfet seul le sait !

Le nouveau projet de périmètre de la future Communauté de Communes Sisteronnais-Buëch défini par le SDCI s'oriente vers un agrandissement en incluant le Serrois, les Baronnies et la vallée de l'Oule. Le conseil municipal de Ventavon s'est prononcé sur ce projet par un vote mitigé en sachant pertinemment que son avis ne sera que consultatif.

**Un événement majeur ou disons tant attendu** : Le début de la construction de la salle des fêtes que l'on appellera «Espace de Loisirs Mutualisé» au vu de ses futures et différentes utilisations. Si aucun crapaud à ventre jaune, violette ou découverte d'une autre canalisation ne viennent troubler la continuité des travaux, ce bâtiment devrait être terminé et fonctionnel pour l'été prochain 2017.

**Une constatation malheureuse et décevante** : la caractérisation de containers d'ordures ménagères sur la commune de Ventavon. On relève que 70% des déchets du contenu auraient dû être triés et apportés dans les Points Propres, composteur ou déchetterie. Nous aurions pu croire que la conscience collective des Ventavonnais par rapport au désagrément des odeurs du centre stockage des déchets ultimes, fasse d'eux des exemples de trieurs convaincus. Eh bien, non et nous en sommes vraiment désolés.

Malgré tout, nous continuerons au fil des parutions des bulletins municipaux à vous informer pour vous inciter à trier «plus» et ainsi réduire la quantité de déchets ultimes qui nous envahissent et par déduction réduire les coûts de la redevance des ordures ménagères.

Trier, c'est également un comportement civique pour éviter le gaspillage et recycler ce qui peut l'être. Il faut absolument changer nos façons de «tout jeter» dans le même container et se servir des Points Propres. Nous allons installer pour cela trois nouveaux containers de tri à l'entrée du bourg.

### Le travail ne manque pas

Les projets en cours sur la commune sont multiples et je tiens à souligner que non seulement les adjoints travaillent sur les gros dossiers mais également les conseillers les plus disponibles qui viennent, chacun avec leurs compétences et dans leur commission respective, prêter main forte à l'œuvre commune.

La permanence dite « des adjoints » du mardi soir en mairie permet à tous les conseillers de se tenir au courant des affaires en cours et permet également aux Ventavonnais de s'entretenir avec eux.

Sur ce, nous vous laissons lire ces quelques pages tranquillement et vous invitons à participer avec joie et bonne humeur à nos trois grandes fêtes estivales : la fête de Ventavon, le Vide-Grenier et la fête de la Pomme.

**Juan Moreno**

## Ventavon INFO n°45

Juillet 2016

Bulletin semestriel

### - Directeur de publication

Juan Moreno, Maire  
Mairie 05300 Ventavon  
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

### - Rédaction et PAO

Denis Buffet  
Les Blaches 05300 Ventavon  
Tel. : 04 92 66 42 39  
denisbuffet@gmail.com

### - Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne

### - Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2016

Site internet : [ventavon.fr](http://ventavon.fr)



## Sommaire

2	PLU
7	Taxes
	Opération Façades-Toitures
8	ELM
9	Retable de l'église, Voirie
10	Eau
11	Budget
13	Intercommunalité
14	Ecole
18	Bibliothèque, Animations
20	Affouage, Pastoralisme
21	Durance, Lônes
22	Gym Plaisir, Vide-Grenier
23	Annonces, Etat-civil, Comité
24	Origine de la pomme cultivée
26	Vergers au XIX <sup>ème</sup> siècle
28	Fête de la Pomme

Première page de couverture  
© 2016 - photo de Gérald Garnier



# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?



### DEFINITION

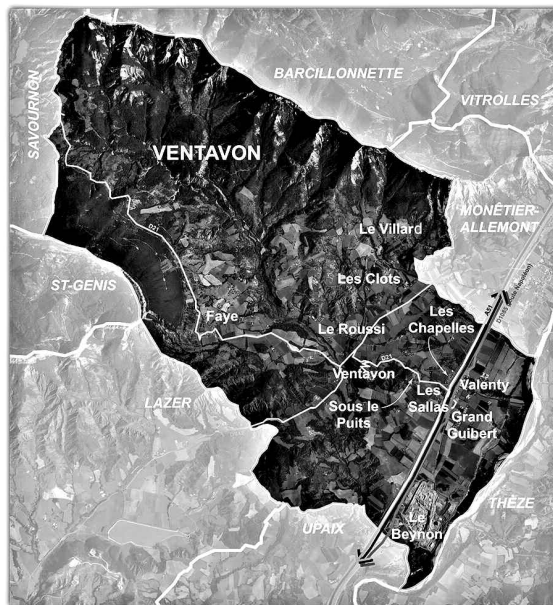
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **outil de planification communal** qui permettra à la commune de Ventavon de mettre en oeuvre un véritable projet de territoire **pour les 9-12 ans à venir**.

Ce projet assurera une triple fonction :

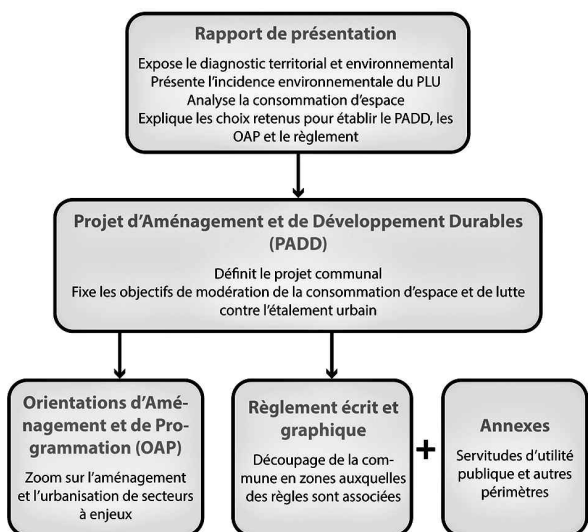
- **Fonction prévisionnelle** en définissant les objectifs d'aménagement ;
- **Fonction opérationnelle** en encadrant les opérations d'aménagement ;
- **Fonction réglementaire** en définissant les règles d'utilisation du sol.

La démarche d'élaboration du PLU doit prendre en compte :

- toutes les **thématiques** de l'évolution du territoire ;
- les différentes **échelles spatiales** ;
- les différents **acteurs du territoire** (services de l'Etat, population...).



### PIECES CONSTITUTIVES DU PLU



### EVOLUTION POS / PLU

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 le **Plan Local d'Urbanisme (PLU) succède au Plan d'Occupation des Sols (POS)**.

Le PLU comprend une pièce supplémentaire par rapport au POS : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, esquisant un projet de territoire pour les 9-12 ans à venir.

- **Pour les élus**, le PLU est plus complet et prospectif que le POS.
- **Pour les administrés**, le PLU est plus didactique que le POS.
- **Pour les territoires**, le PLU est plus intégré et durable que le POS.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) du 24 mars 2014 dispose que les communes qui n'auront pas adopté un PLU avant le 27 mars 2017 perdront la main sur le droit des sols qui reviendra alors au Préfet. La Municipalité ne serait alors plus maîtresse de son destin. **La commune de Ventavon s'engage donc dans une procédure de révision de son POS** afin de le transformer en PLU avant cette échéance.

### ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU

Lancement de la mission  
Phase technique environ 12 mois  
Phase administrative environ 7 mois

**Juillet 2015 : Prescription** d'élaboration du PLU en Conseil Municipal  
**Choix du bureau d'études ATELIER URBA** pour accompagner les élus  
**Octobre 2015 : démarrage des études**

**Elaboration des pièces constitutives du PLU**  
Cette phase est ponctuée d'échanges avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les Ventavonnais  
**3ème trimestre 2016 : Arrêt du PLU** en Conseil Municipal

**Consultation des Personnes Publiques Associées** durant 3 mois  
**Enquête publique** durant 1 mois  
**Rédaction du rapport du commissaire enquêteur**  
Modifications et ajustements du projet de PLU au vu des conclusions de l'enquête et des avis des PPA  
**1er trimestre 2017 : Approbation du PLU** en Conseil Municipal

### CONCERTATION

Ce travail d'élaboration du nouveau document d'urbanisme sera l'occasion d'**associer les ventavonnais à notre réflexion sur le devenir de notre village**.

#### Découvrir

La présente **exposition évolutive** pour découvrir les étapes du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet.

#### S'informer

**Des articles** paraîtront dans le bulletin municipal.

#### Echanger et débattre

**Deux réunions publiques** seront organisées, respectivement en phase PADD et zonage/règlement pour vous informer, faire des propositions et poser vos questions aux élus et techniciens.

#### S'exprimer

**Un registre** est mis à disposition en mairie, aux horaires d'ouverture habituels afin de recueillir vos avis et remarques.



## Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du

# Plan Local d'Urbanisme

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Ventavon a été approuvé le 14 mars 2002 et la dernière modification (simplifiée n°1) s'est faite pour la rectification du hameau de Valenty, le 17 février 2015. En juillet 2015, une prescription de révision du POS valant PLU est décidée par le conseil municipal.

### Définition des objectifs du PLU

Par délibération du 4 avril 2016, le conseil municipal décide de compléter la délibération de prescription de la révision du POS valant PLU prise en date du 21 juillet 2015 et de procéder à la définition des objectifs de la révision du POS.

Il s'agirait de :

- Faire évoluer le document d'urbanisme communal afin de tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'aménagement du territoire,
- Aboutir à un document d'urbanisme compatible avec la Loi Montagne,
- Poursuivre et encourager la phase de reprise de la croissance démographique raisonnée observée depuis les années 1980,
- Dynamiser la commune en attirant des actifs à Ventavon tout en contrant le léger vieillissement de la population observé ces dernières années,
- Préserver les qualités du territoire participant à son attractivité et source d'attachement des Ventavonnais,
- Permettre l'installation de nouvelles entreprises et artisans sur le territoire,
- Repenser les contours des zones urbaines et à urbaniser au regard des dispositions de la Loi Montagne et des perspectives de développement démographique,
- Opter pour un développement urbain mesuré des principales entités urbaines en conservant la qualité des paysages,
- Renforcer la visibilité du village perché,
- Protéger les espaces naturels porteurs d'importants enjeux écologiques ainsi que les principales continuités écologiques,
- Préserver le potentiel agricole du territoire, notamment des terres à enjeux.

### Diagnostic et l'état initial de l'environnement et Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

#### - Études et présentation

La mission d'élaboration du PLU a été confiée à l'Atelier Urba en tant que chef de projet.

L'Atelier MPG, Ecoter et Terr'Aménagement ont également apporté leur participation à cette réflexion chacun avec sa compétence spécifique (paysagiste, écologue et agricole).

Les études du diagnostic et de l'état initial de l'environnement se sont déroulées d'octobre 2015 à janvier 2016, quant à celles du PADD, elles se sont faites de février à mai 2016. Les résultats de ces études sont communiqués au public sous forme de panneaux d'exposition en mairie et publiés également sur le site ventavon.fr et dans ce bulletin dans les pages ci-contre et suivantes.

#### - Première réunion publique

Le 20 juin 2016, une réunion publique de concertation animée par Julie Vanthuyne de l'Atelier Urba a permis de présenter de vive voix et sur un écran ces résultats et de répondre aux questions des habitants.

#### - Validation du PADD le 4 juillet 2016

Le 4 juillet 2016, le conseil municipal concluait le débat et les orientations communales en validant ce PADD.

### Registre de concertation préalable en mairie

Un registre de concertation préalable est ouvert depuis quelques mois en mairie et chaque habitant peut y apporter ses observations.

### Élaboration des pièces constitutives du PLU

Les prochaines études effectuées les prochains mois par l'Atelier Urba porteront sur la réalisation des zonages suivant les orientations d'aménagement et de programmation et sur le règlement du PLU. Cette phase sera ponctuée d'échanges avec les services de l'Etat et les Ventavonnais. L'arrêt du PLU sera décidé au troisième trimestre 2016 par le conseil municipal.

### Phase administrative

Durant les trois mois suivant l'arrêt du PLU, le dossier d'élaboration du PLU sera transmis aux services de l'Etat (consultation des **Personnes Publiques Associées**), puis une enquête publique se déroulera durant un mois et se terminera par le rapport du commissaire enquêteur.

Pour finir, il y aura le temps des modifications et des ajustements du projet de PLU au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des PPA.

L'approbation du PLU devrait se faire au cours du premier semestre 2017 en conseil municipal.

Le POS actuel sera de toute façon caduc au 27 mars 2017.

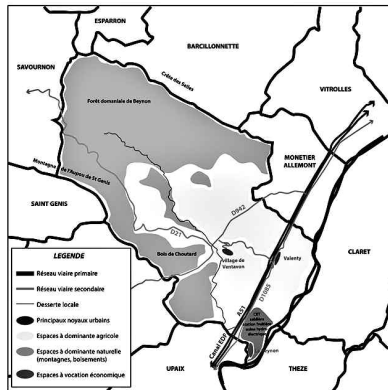


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Le diagnostic et l'état initial de l'environnement



### LE CONTEXTE COMMUNAL



Ventavon est une commune de 4 269 ha qui s'inscrit en bordure Ouest de la région Val de Durance.

Située entre Gap et Sisteron, Ventavon appartient à la communauté de commune du Laragnais.

Le PLU de Ventavon devra être compatible avec la **Loi Montagne**.

Le territoire communal s'organise entre coteaux montagneux et plaine de Durance, d'où un dénivelé total d'environ 1000m.

Au Sud, de nombreuses infrastructures linéaires marquent une forte rupture dans le paysage de la commune et de son fonctionnement.

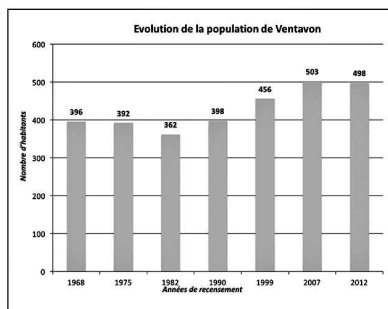
### L'OFFRE EN EQUIPEMENTS PUBLICS

L'offre en équipements publics de Ventavon **correspond au profil rural** de la commune : mairie, salle communale, bibliothèque, Poste, école, garderie, auberge, équipement sportif, aire de jeux, ... La présence de l'école est un véritable atout pour favoriser l'installation de nouvelles familles.

Ces équipements sont principalement répartis entre Ventavon et Valenty.



### LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE



Au dernier recensement INSEE Ventavon comptait 498 habitants. La population a été ré-évaluée en février 2016 à 584 habitants.

La croissance démographique est positive depuis les années 80, grâce à la positivité du sol migratoire, marquant l'attractivité de la commune.

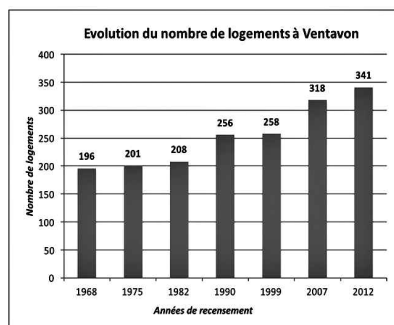
La population de Ventavon est jeune à l'échelle du

bassin de vie de la communauté de commune mais connaît un léger vieillissement.

Avec **2,2 occupants par résidence principale**, le caractère de la commune est familial. Mais la taille des ménages décroît ; il s'agit du phénomène de desserement des ménages (famille monoparentale, célibat, ...) observé à l'échelle nationale.

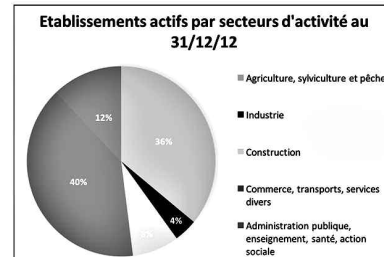
### LE PARC DE LOGEMENT DE VENTAVON

Au dernier recensement INSEE de 2012, Ventavon comptait **341 logements**. Le parc de logements est marqué par une prépondérance de résidences principales de type maisons (90%) en corrélation avec un taux de locataires très faible. Parallèlement, la commune présente un taux de logements vacants relativement élevé (17%).



Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte le **développement de quartier du Beynon**. En effet les récentes rénovations ont permis, depuis 2012, la création d'une vingtaine de logements locatifs, dont certains aidés, et l'augmentation de la part d'appartements. La rénovation du quartier du Beynon apporte de la **diversité dans l'offre de logements** de Ventavon et accompagne le desserement de la population qui nécessite de mettre à disposition des logements plus accessibles pour les jeunes et les aînés.

### PROFIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

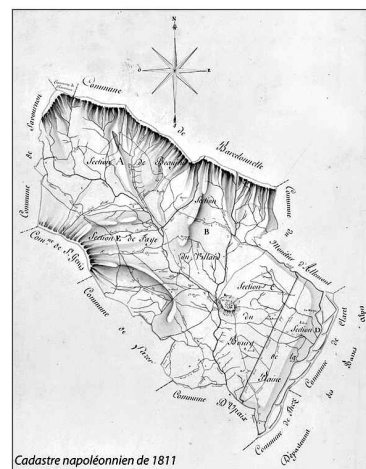


La population de la commune est principalement composée d'actifs et présente un taux de chômeur faible.

Avec 212 emplois pour 223 actifs, Ventavon offre quasiment un **emploi pour un actif**. Ce ratio élevé s'explique par la présence sur la commune de quatre grandes entités créatrices d'emplois : la station fruitière, les ateliers EDF, la sablière et le centre d'enfouissement. Les emplois sont répartis entre le **secteur tertiaire et l'agriculture**.

	2012	2007
Nombre d'emplois	212	176
Actifs ayant un emploi	223	215
Indicateur de concentration d'emploi	95,3	81,8

### LE DEVELOPPEMENT URBAIN DU BOURG



Historiquement le paysage urbain de la commune s'organise autour de bourgs et hameaux dont les limites et la configuration sont équivalentes à la typologie actuelle. Une forte proportion de constructions éparées sont disséminées sur le territoire.

Le développement de l'urbanisation s'est réalisé en **continuité des hameaux existants**, mais aussi par la **création de hameaux et lotissements plus récents**.

L'**habitat très dispersé** présent sur le territoire de la commune, contribue au **mitage des espaces naturels et agricoles**.

*L'élaboration du PLU est le moment de décider de l'évolution de la commune. Il faut pouvoir maîtriser fortement le développement tout en laissant la possibilité de construire de nouveaux logements de façon raisonnée. La réflexion à venir devra porter sur le nombre de logements à construire ainsi que leur localisation : en densification des hameaux existants ? sur de nouvelles terres prises sur l'agriculture ou le milieu naturel ? ou en combinant les deux possibilités ?*

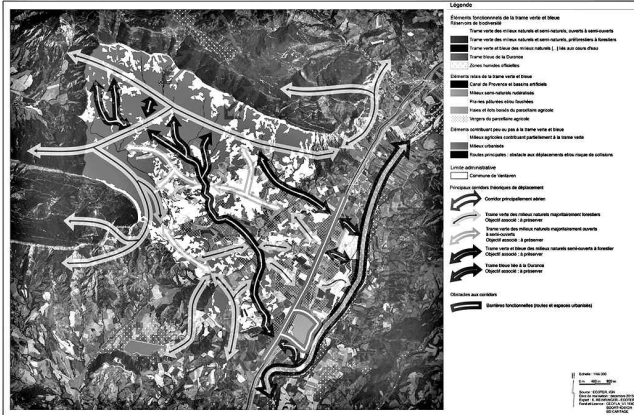


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Le diagnostic et l'état initial de l'environnement



### LES ESPACES NATURELS À VENTAVON



Le territoire de Ventavon est marqué par la présence de **3 espaces naturels remarquables**, couverts par différents périmètres d'inventaire ou de protection :

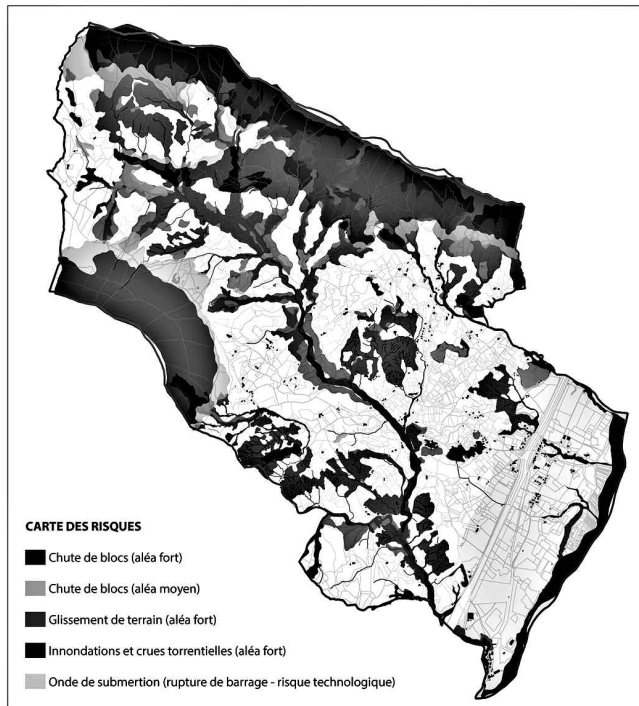
- **La Durance** (le cours d'eau et sa ripisylve) couverte par des sites Natura 2000, deux ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II, une ZICO et une zone officielle humide ;
- **Les massifs préalpins** couverts par des sites Natura 2000, trois ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II et deux ZICO ;
- **La prairie humide au Nord du bourg de Ventavon** couverte par une ZNIEFF de type I et une zone humide officielle.

D'autres parts, le **Beynon** et **ses bordures** sont reconnus au titre de deux zones humides officielles.

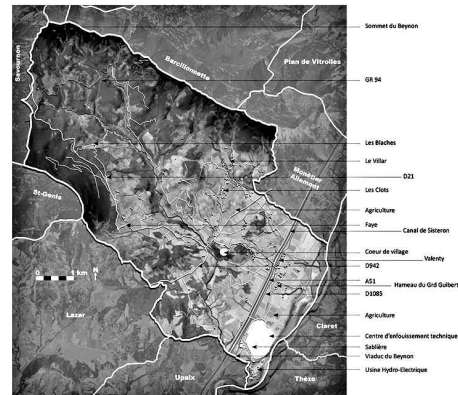
### LES RISQUES AFFECTANT LE TERRITOIRE

La commune de Ventavon n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels. A ce titre, le **PLU doit néanmoins tenir compte des risques existants**.

La commune de Ventavon est concernée par les risques naturels d'**innodation**, **glissement de terrain**, **chute de blocs**, **feu de forêt**, auxquels s'ajoute le risque technologique de **rupture du barrage** de Serre-Ponçon.

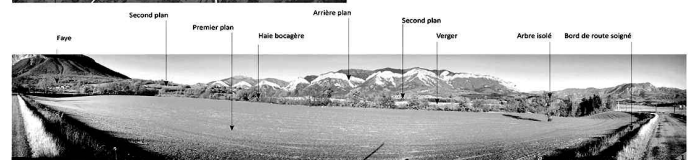


### LES COMPOSANTES PAYSAGERES LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

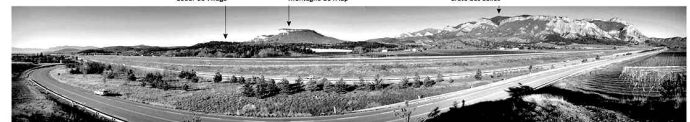


L'exploitation des sols est importante et dessine des **paysages de grandes qualités**.

La diversité des composantes des paysages naturels et agricoles de la commune définissent des rythmes, des séquences, des plans et offrent des **panoramas exceptionnels à conserver et protéger**.



L'A51, le canal de la Durance et la RD1085 s'invitent en plaine et partitionnent le territoire en formant une organisation linéaire stricte, **peu perméable**.



### LA PERCEPTION PAYSAGERE DE L'EMPREINTE URBAINE

Favoriser l'intégration de l'urbanisation dans un paysage naturel de qualité



Limites actuelles observées :

- absence de limites (1) ;
- murs ou clôtures (2) ;
- haie de conifères (3) ;
- haie champêtre (4).

Les motifs accompagnant traditionnellement les constructions au sein du parcellaire agricole sont l'**absence de limite** ou l'accompagnement léger d'une **haie champêtre**. Une attention particulière sera portée au traitement des limites. De même, l'uniformisation des tons du bâti favorise l'intégration de celui-ci dans le paysage.

#### Valoriser le bourg ancien



Le village, perché sur un promontoire, est un **point de repère dans le paysage**.

Le cœur de village, authentique, où les constructions récentes sont absentes, dégage une **ambiance singulière**.

Il est impératif pour la commune de **protéger son cœur de village** et de le revaloriser dans la continuité des tons, matériaux, garbats, encadrement... déjà utilisés. Il est important de conserver les équilibres présents afin de **conserver l'harmonie** des lieux.





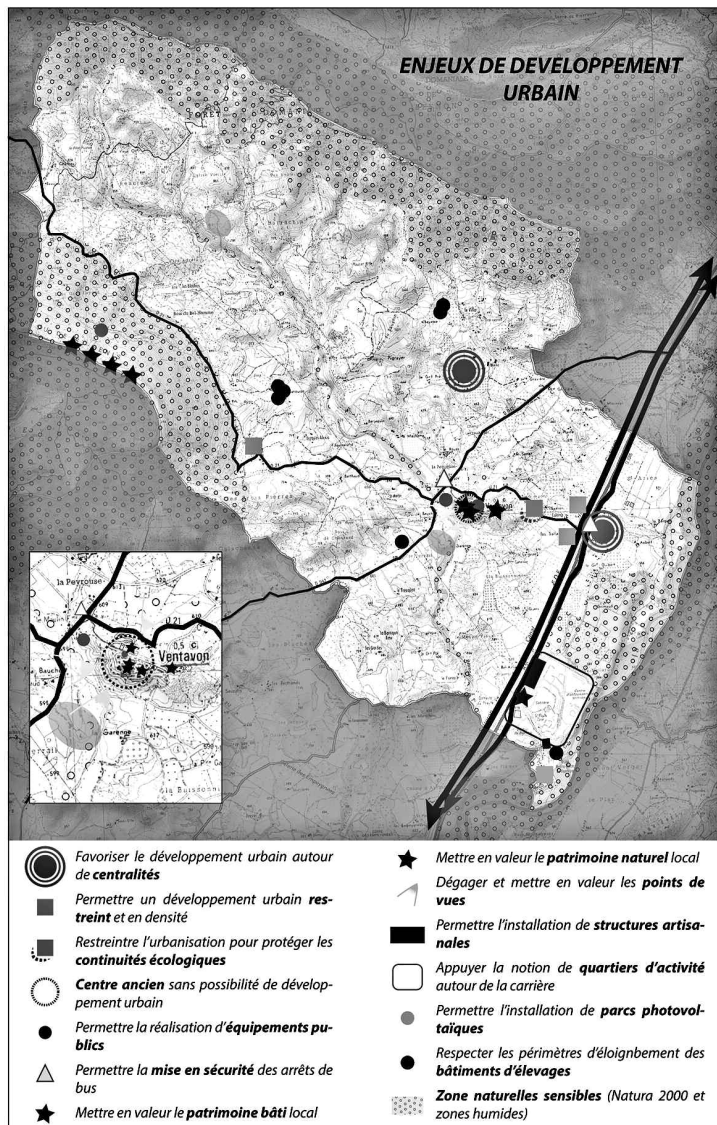
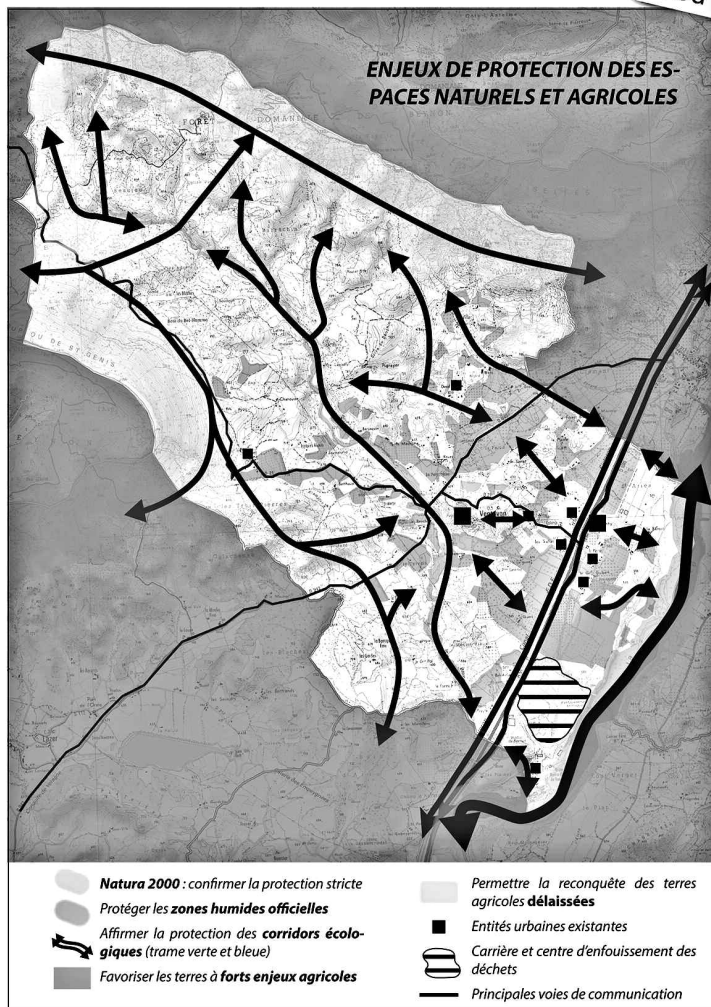
# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

atelier  
Urba

**V**ENTAVON, FAVORISER UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE REFLECHI ET UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET DE QUALITE PERMETTANT LE CONTROLE DE L'ETALEMENT URBAIN ET LA DENSIFICATION PRINCIPALEMENT A VALENTY, SANS PENALISER LE DEVELOPPEMENT DES AUTRES HAMEAUX

- Programmer une **croissance démographique mesurée**, afin d'atteindre une population d'environ 675 habitants à l'horizon 2030 ;
- Renforcer le cadre **résidentiel** de la commune tout en diversifiant l'offre de logement afin d'attirer de **jeunes ménages** ;
- Organiser l'urbanisation en se fixant des objectifs de **modération** de la consommation d'espaces et de **limitation** de l'étalement urbain (objectif de densité moyenne de 8 logements à l'hectare pour les nouvelles constructions) ;
- Affirmer l'**attractivité** de la commune à travers l'offre en équipement public ;
- Développer la qualité environnementale dans le projet urbain.



**V**ENTAVON, UNE IDENTITE RURALE RICHE DE PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES REMARQUABLES, D'UN PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER IDENTITAIRE A CONFORTER, DES RESSOURCES NATURELLES A PROTEGER

- Protéger les espaces **naturels et agricoles** ;
- Valoriser le **paysage** à l'échelle du territoire communal ;
- Affirmer la protection des **espaces remarquables** et des **ressources naturelles** ;
- Renforcer les **continuités écologiques** ;
- Affirmer les **entités urbaines** ;
- Accompagner les projets de **valorisation** des ressources naturelles ;
- **Végétaliser** les quartiers et limiter l'imperméabilisation des sols.

**V**ENTAVON, LA RECHERCHE D'UN CONFORTEMENT DE SON ECONOMIE BASEE SUR LES ACTIVITES AGRICOLES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES LOCALES, EN VEILLANT A LA PRE-SERVATION DU PAYSAGE.

- Renforcer le dynamisme **économique** de la commune ;
- Préserver la vocation de la **plaine agricole** ;
- Améliorer la desserte **numérique** du territoire.



## Taxe d'Aménagement

### - part communale à 3% -

La Taxe d'Aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Cette taxe d'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 se compose de deux parts destinées, l'une à la commune de Ventavon, l'autre au Département afin de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation d'équipements publics importants.

#### Le calcul de la taxe est déterminé par rapport :

- à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades (*hors, épaisseur des murs extérieurs, espaces vides, escaliers*) ;
- puis par la valeur forfaitaire au mètre carré de construction qui est actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (*arrêté ministériel*). En 2016, elle se monte à 701€. En résidence principale, les 100 premiers mètres carrés bénéficient de l'abattement de 50% sur cette valeur forfaitaire ;
- et enfin par le taux d'imposition qui résulte du choix de la collectivité et fait l'objet d'une délibération communale et départementale.

\* Depuis 2012, la part communale est de 1% (*délibération municipale du 13/10/2011*). Par délibération du 6 juin 2016, le conseil municipal de Ventavon décide de modifier le taux de la Taxe d'Aménagement (TA) et de le porter à un taux uniforme de 3 % pour l'ensemble du territoire communal sans autres exonérations que celles prévues de plein droit par le code de l'urbanisme. Ce taux sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

\* Pour ce qui est de la part départementale, le taux d'imposition actuel est de 2,45%.

**Pour certains types d'installations**, la taxe d'aménagement est fixée de façon forfaitaire :

- tente, caravane et résidence mobile de loisirs dans un terrain de camping ou aire naturelle : 3000 €
- habitation légère de loisirs : 10.000 €
- piscine : 200 €/m<sup>2</sup>
- éolienne de + de 12m de haut : 3000 €
- panneaux photovoltaïques fixés au sol : 10 €/m<sup>2</sup> (*les panneaux solaires thermiques ne sont pas taxés*)

## Opération

### Façades - Toitures

#### - reste à attribuer 7244,50€

L'opération « Façades Toitures » a été lancée sur le territoire communal afin de compléter et dynamiser l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale avec des aides communales destinées à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine architectural du territoire.

Cette opération a été initiée au 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans et une enveloppe de subventions à reverser aux propriétaires de 34.200€. La Région Provence Alpes Côte-d'Azur soutient cette action dans le cadre du Prêt d'Accession Sociale (PAS) en participant directement à l'enveloppe de subventions communales à reverser aux demandeurs.

Une première partie de subvention a été allouée pour un montant de 26.955,50€. A ce jour, il reste donc à attribuer 7.244,50€.

Il est rappelé que le versement de ces subventions est conditionné par la réalisation effective des travaux et sera fait au regard des factures de travaux acquittées.

## Taxe TLPE

### - 15,40€/m<sup>2</sup> -

Le conseil municipal a décidé de porter la **Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures** au tarif de 15,40€ le mètre carré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Cette taxe concerne les supports publicitaires fixes définis à l'article L. 581-3 du code de l'environnement, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, au sens de l'article L. 581-2 dudit code et concerne les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique.

## Espace de Loisirs Mutualisé

### Ça y est, c'est parti !

Treize entreprises ont été choisies après consultation pour un montant total de 906.295,44€ TTC soit 28,61% de moins que l'estimation annoncée. Le terrassement a commencé, puis comme si la présence de la ser-ratule à feuille de chanvre et de la violette sur l'emplacement du premier projet ne suffisait pas à retarder la réalisation d'une salle polyvalente tant attendue à Ventavon, l'entreprise de terrassement s'aperçoit que le réseau d'aspersion du Canal de Ventavon passe sous les fondations du nouveau projet de construction.

Le déplacement de cette canalisation s'impose donc et va générer obligatoirement un surcoût et ne se fera qu'à l'automne quand les agriculteurs n'auront plus besoin de l'irrigation.

Cet aléas a demandé un délai de consultation supplémentaire pour dévier de quelques mètres la construction et a retardé la continuité des travaux de quelques semaines.

### Plan de financement

Pour la réalisation de l'ELM, la commune de Ventavon a sollicité des subventions auprès de l'Etat (DETR et SIPL), de la Région (PAS du Lagnais), de l'Europe (FEADER – Mesure 7.4.1), du Département 05, soit 70% du montant conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération élaboré en mars 2016. A ce jour, elle n'a la certitude d'en obtenir que 257.400€.

### Sa vocation

Ce bâtiment polyvalent sera destiné à accueillir les enfants dans le cadre de la politique enfance-jeunesse mise en place entre les Communes de Claret, Monétier-Allemont et Ventavon (C.L.S.H) depuis de nombreuses années, en partenariat avec les Caisses Départementales des Allocations Familiales des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Il permettra de développer les solidarités créées entre les trois communes et participera à une véritable mutualisation des moyens pour l'amélioration de la qualité des services en milieu rural.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment durable, par le choix d'une maîtrise d'œuvre spécialisée dans la qualité environnementale des bâtiments, mais également par l'élaboration d'un projet éducatif basé sur la sensibilisation à l'éco-citoyenneté, avec la participation des parents, des CAF et de l'ensemble des acteurs susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Véritable service de proximité, l'accueil de loisirs sera une entité tournée vers l'éveil environnemental qui offrira aux familles des services adaptés, encadrés par une équipe éducative qualifiée et compétente.

Par ailleurs, ce bâtiment polyvalent permettra également d'accueillir les différentes associations culturelles et sportives présentes sur le territoire mais ne disposant pas d'un espace satisfaisant pour mettre véritablement en œuvre leurs projets et manifestations. Il sera également mis à la disposition des habitants et associations pour l'organisation de diverses manifestations culturelles, sportives et conviviales. Il est également envisagé la création de partenariats avec la Maison Familiale et Rurale, organisme de formation situé sur le terrain voisin du projet d'Espace de Loisirs Mutualisé, les jeunes en apprentissage de la MFR pouvant participer à la vie de l'accueil de loisirs, et l'accueil de loisirs pouvant bénéficier ponctuellement de certains équipements de la MFR (cuisine pédagogique notamment).



## Les réseaux secs à la cité du Beynon

Les réseaux d'électrification de l'ancienne cité EDF du Beynon, très vétustes, nécessitent des travaux de construction de réseaux sur une première tranche. La maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne l'éclairage public sera confiée au SyME 05 pour un montant de 115.900€ HT.

## Eclairage de l'abri-bus sur la RD 942

La Commune a profité des travaux de réfection de la RD 942 pour faire passer sous cette route une gaine et un câble électrique afin d'alimenter ultérieurement l'éclairage de l'abri-bus «La Peyrouse» utilisé par les collégiens.



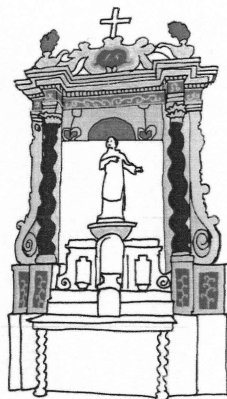
## Restauration du retable de l'église Saint-Laurent à Ventavon

Les travaux de restauration du plancher de l'église ayant été menés à leur terme en 2015, une deuxième tranche de travaux est programmée consistant en la restauration du retable et maître autel.

La consultation d'entreprises vient d'être lancée et c'est l'*Atelier Artucuci & Hissier* qui a été retenu pour un montant de : 49.815,60€ TTC.

Cette entreprise spécialisée dans la restauration du Patrimoine historique et religieux devrait restaurer et remettre en place le retable de l'église Saint-Laurent dans un laps de temps d'un an environ.

La commune va donc lancer une campagne de souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine ( voir *Ventavon INFO n°44 page 9*).



## Souscription publique

Vu l'intérêt patrimonial de l'église Saint-Laurent du XIII<sup>e</sup> siècle inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 7 octobre 1931, la qualité du projet de restauration de son retable, du maître-autel, des boiseries du chœur de l'église, des divers objets mobiliers également inscrits à l'inventaire supplémentaire et l'importance du coût des travaux, la commune de Ventavon, porteur du projet a décidé de lancer une campagne de souscription publique pour cette deuxième tranche de travaux. Celle-ci se fera sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et en accord avec Catherine Briotet, conservateur des antiquités et objets d'art des Hautes-Alpes.

### **Vous êtes partie prenante de la sauvegarde de ce patrimoine local en participant à cette souscription publique.**

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine seront reversés à la commune de Ventavon. Cette souscription bénéficiera d'avantages fiscaux et tous les dons effectués pourront ouvrir droits à des réductions d'impôts.

- Pour les particuliers, votre don sera déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Pour les entreprises, la réduction d'impôts sera de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

**Vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres  
le bon de souscription avec un coupon  
à renvoyer en mairie.**

## Voirie communale

Le programme d'entretien de la voirie pour l'année 2016 concerne les voies communales :

- VC9 hameau Grand Guibert (réfection en enrobé, pluvial)
- VC 38 La Gargasse (réfection en enrobé sur une partie)
- Chemin Mourou-La Buissonnière (empierrement)
- VC 6 Lotissement Les Chapelles (regard, pluvial, curage des fossés)
- VC 24 Chanousse (demi-buses, fossés, emplois)
- Chemin de Barjaquin (emplois).

Comme vous pouvez le voir chaque année, la Commune dépense beaucoup d'argent pour l'entretien de sa voirie. Le montant de ce programme pour 2016 représente 182.328€TTC.

La commune considère qu'au vu de l'effort financier qu'elle accorde à sa voirie, cela devrait susciter auprès de tous le respect des chemins entretenus ou rénovés.

Comme vous le savez, les chemins communaux ne peuvent résister à un arrosage intensif, à vous donc de régler l'aspersion à sa juste distance à l'intérieur des terres cultivées.

De même, le passage de camions à fort tonnage et chargés pour la réalisation de travaux agricoles, de construction ou forestiers, surtout en période de forte chaleur ou de dégel peut provoquer l'enfoncement des parties goudronnées. On vous demandera donc d'avertir la Commune avant d'engager des travaux nécessitant le passage de gros engins ou de véhicules au tonnage important afin qu'elle puisse réaliser un état des lieux sur la voie communale utilisée.

## Eclairage public

Si vous constatez un dysfonctionnement de candélabre, vous pouvez le signaler en mairie en relevant l'endroit et son identification étiquetée sur le support à hauteur d'homme (deux lettres et trois chiffres).

## EAU

## Réhabilitation du Château d'eau et Défense incendie au village

La mission de maîtrise d'œuvre est confiée au Bureau SAUNIER INFRA (délibération 5 mai 2015) pour l'opération de réhabilitation du château d'eau du village, la récupération de la réserve incendie du bassin de Faye et l'alimentation du château d'eau par le trop-plein du réservoir de Faye. Cette dernière opération se fera en shuntant la canalisation venant de Faye pour l'envoyer directement et par gravité dans le château d'eau. Ceci évitera l'utilisation des pompes de la source de Valenty qui alimentent actuellement ce château d'eau ; elles serviront uniquement en cas de baisse de débit des sources de Faye et du Villard.

La consultation des entreprises est en cours. La commune a sollicité également une demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

## Lancement de la procédure de DUP pour la protection du captage d'eau de la source Muret à Valenty

Des investigations hydrogéologiques ont été réalisées en 2014 sur demande de l'hydrogéologue afin de délimiter les périmètres de protection de la source Muret, située dans un secteur à fort potentiel d'urbanisation. (voir Ventavon INFO n°44 page 4)

Une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

La phase technique d'élaboration du dossier de DUP a donc été confiée à la société ICEA par délibération le 28 septembre 2015.

Au 6 juin 2016, par délibération, le conseil municipal a sollicité la préfecture pour lancer la Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux souterraines et instaurer des périmètres de protection autour du captage de la source Muret.

### Phase administrative : réalisation de l'enquête publique et prise de l'arrêté préfectoral

A ce stade, la protection du point d'eau est envisageable et le projet est soumis à l'enquête préalable à l'utilité publique. Le dossier présente un projet de déclaration d'utilité publique reprenant les mesures relatives à la mise en œuvre des mesures de protection. A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur émet son avis. Le projet de déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un rapport de présentation du captage, des mesures de protection, des résultats de la consultations administrative et des enquêtes, sont présentés au Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques et soumis à l'appréciation de Monsieur le Préfet. Après signature, l'acte est diffusé aux services intéressés et notifié aux propriétaires des terrains situés dans la zone de protection immédiate et rapprochée.

## Etude de la source Rouans

Au vu des périodes de sécheresse que nous avons pu connaître ces dernières années et pour assurer un débit suffisant en eau potable à l'ensemble du territoire, la commune étudie l'éventualité d'un captage d'une source au lieu-dit Rouans (Bois de Faye). Depuis le 9 octobre 2015, la société Bayle avait mis en place un système de comptage hebdomadaire du débit de cette source et procédait à des relevés des éléments physiques de l'eau afin de déterminer le bien fondé de tels travaux. Il en ressort que le débit de cette source est intéressant et l'eau de bonne qualité. C'est un premier point que la commune se devait de réaliser avant d'envisager d'autres études plus approfondies.

## Eau-Assainissement

### - Affectation d'une subvention exceptionnelle sur les dépenses d'investissement

La Commune a engagé de nombreux investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en commençant par la rénovation du réseau d'eau potable et la création d'un réseau d'eau et d'assainissement au quartier des Sallas. Puis en 2012, l'opération de création d'une unité de potabilisation sur la source Robin à Faye a vu le jour et s'est terminée début 2013. Malgré les nombreux investissements qui ont été faits sur les réseaux et afin de satisfaire aux exigences en matière de réseaux d'eau et d'assainissement il convient de prévoir à nouveau au budget 2016 des investissements sur les réseaux et notamment la réhabilitation du château d'eau. Toutes ces dépenses d'investissements portant sur plusieurs exercices, autofinancées en majeure partie par la collectivité, entraînent un déficit d'investissement important au budget Eau et Assainissement de 2015. Le conseil Municipal a donc décidé d'affecter une subvention exceptionnelle d'équipement au budget Général au budget Eau et Assainissement d'un montant de 82.031,56 € afin de prendre en charge une partie des dépenses d'investissement 2016 restant à charge de la collectivité. Cette subvention ne sera versée qu'en cas de besoin au regard des dépenses d'investissement réalisées dans l'année 2016.

### - Se rapprocher d'un équilibre en section de fonctionnement et économiser l'eau

Le budget général de la commune de Ventavon abonde régulièrement la section de fonctionnement du budget de l'eau qui est en déficit. En théorie, le budget de fonctionnement de l'eau devrait s'équilibrer par lui-même et si c'était le cas aujourd'hui, l'eau devrait être payée par les utilisateurs 5€/m<sup>3</sup> à Ventavon.

Dans un futur proche, il faut donc envisager que la Communauté de Communes agrandie qui aura la compétence obligatoire de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'abondera pas automatiquement ce budget. Donc, pour se rapprocher de l'équilibre et éviter une hausse trop forte de l'eau, le conseil municipal a décidé l'année passée d'augmenter le prix au m<sup>3</sup> de 0,75€ à 1,25 € selon la tranche de mètres cubes consommés au 1<sup>er</sup> septembre 2015, (voir détails Ventavon INFO 43 page 12).

En parallèle et dans la même démarche d'abaisser ce déficit du budget de l'eau, le conseil municipal prévoit de facturer entre nos budgets l'eau utilisée pour les besoins communaux qui n'était pas comptabilisée. En effet, la différence énorme entre la grande quantité d'eau qui rentre dans le réseau à partir des captages et celle moindre facturée ne viendrait pas seulement de fuites éventuelles. Celle-ci viendrait plus sûrement des rejets en milieu naturel des surplus d'eau arrivés gravitairement et effectués par nos services techniques à certains moments de l'année..

Dans le même sens et sur l'obligation faite par l'Agence de l'eau de réduire les prélèvements sur milieu naturel pour préserver les ressources en eau, nous devons limiter les débits d'eau des fontaines du village durant la période estivale et s'autofacturer les quantités. De plus, les bornes de remplissage des sulfateuses alimentées par le réseau d'eau potable sont désormais fermées afin de rétablir une équité entre les usagers et éviter les infiltrations de produits phytosanitaires sur ces emplacements.

<b>BUDGET GENERAL - Section de Fonctionnement</b>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2015	Compte Administratif Réalisé 2015	Budget Primitif 2016
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 388 817.00</b>	<b>986 897.39</b>	<b>1 451 453.00</b>
011	Charges à caractère général	447 023.00	346 507.14	347 708.88
012	Charges de personnel	266 743.00	258 661.81	276 068.00
014	Atténuation de produits	8 095.00	8 095.00	11 302.00
65	Autres charges de gestion courantes	359 861.92	351 076.08	199 483.98
66	Charges financières	2 099.00	1 098.39	2 600.00
67	Charges exceptionnelles	2200.00	0.00	1 700.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	21 458,97	21 458.97	7 018.00
022	Dépenses imprévues	621.11	0.00	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 280 715.00	0.00	604 572.14
002	<b>Déficit fonctionnement reporté</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 388 817.00</b>	<b>1 322 258.91</b>	<b>1 451 453.00</b>
70	Produit des services	832 900.00	681 216.23	761 543.88
73	Impôts et taxes	422 443.00	435 921.28	495 581.00
74	Dotations, subventions et participations	81 603.00	86 230.30	76 322.12
75	Autres produits de gestion courante	72 300.00	96 523.02	97 000.00
76	Produits financiers	4 516.00	3 155.50	4 750.00
77	Produits exceptionnels	18 292.64	18 977.82	16 156.00
013	Atténuation de charges	144.00	234.76	100.00
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>956 618.36</b>		
<b>Excédent de fonctionnement</b>			<b>335 361.52</b>	

\*\*\*

**BUDGET GENERAL VOTE EN 2016 - Section d'investissement**

- **Chapitre 21** : Immobilisations corporelles (installations et agencements) hors opérations : **403 376.30 €**  
(dont travaux église, bibliothèque, acquisition terrains, aménagement terrains etc...).
- **Chapitre 23** : Immobilisations en cours (matériel outillage techniques) hors opérations : **75 442.99 €**  
(dont remplacement éclairage public, agencement aménagement terrains etc...).
- **Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilés : **255.00 €**
- **Chapitre 20** : Plan local urbanisme, schéma directeur assainissement, études CAUE, concours d'architectes aménagement urbain village, étude SYME 05 éclairage public, subvention versée au budget eau, subventions façades toitures : **203 413.88 €**
- **Chapitre 26** : Parts sociales : **230 000.00 €**
- **Chapitres 040 et 041 Opérations d'ordre** : **0.00 €**
- **Opération n° 12** : Voirie communale : **180 294.05 €**
- **Opération n° 18** : Rectification calibrage V 5 (montée du Villard) : **11 040.00 €**
- **Opération n° 21** : Création d'une salle mutualisée Espace de Loisirs Mutualisé : **1 308 46.61 €**
- **Opération n° 25** : Création d'une aire de lavage agricole : **4 200.00 €**
- **Opération n° 28** : Enfouissement réseaux électriques ancienne cité EDF du Beynon : **163 768.73 €**

**BUDGET PRINCIPAL VOTE EN 2016 - TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 584 260.56 €**

# BUDGET

## Attribution de subventions aux associations

En 2016, la Commune a décidé d'attribuer des subventions à certaines associations pour un montant total de 37.884€.

La plus grosse part est destinée aux associations locales, notamment à :

- Groupement de producteurs 05 : 15.000€
- Comité des fêtes : 10.000€
- Gym Plaisir : 4.000€

- ACCA : 2.000€
- Coopérative scolaire : 1.000€
- Voyage scolaire : 770€

Ces attributions ne sont pas reconductibles. Chaque année, les responsables d'associations devront rédiger une lettre de demande de subventions accompagnée d'un bilan de comptabilité et d'un budget prévisionnel.

### BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Section de Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2015	Compte Administratif Réalisé 2015	Budget Primitif 2016
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>411 585.00</b>	<b>249 184.15</b>	<b>207 673.00</b>
011	Charges à caractère général	57 051.00	31 053.17	59 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 200.00	21 006.00	25 000.00
063	Impôts taxes et versements assimilés	0.00	0.00	0.00
65	Charges de gestion courantes	1 000.00	228.41	1 000.19
66	Charges financières	75 628.00	75 627.08	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	518.28	1 000.00
14	Reversement redevance pour pollution domestique ADE	10 600.00	10 503.00	10 715.00
042	Dotations aux amortissements	110 248.19	110 248.19	109 857.81
022	Dépenses imprévues	524.06	0.00	500.00
023	Virement à la section d'investissement	109 072.00	0.00	0.00
002	Déficit antérieur reporté	61.75	0.00	0.00

	Recettes de fonctionnement	411 585.00	384 638,50	207 673,00
70	Produits de gestion courante	79 184,67	74 672,05	79 355,00
74	Dotations, subventions, participations	1 500.00	1 000.00	4 623.00
75	Autres produits de gestion courante	258 662.00	258 662.10	86 855.98
77	Produits exceptionnels	3 000.00	2 266.88	500.19
042	Amortissement subventions	48 037.47	48 037.47	36 338.83
002	Excédents antérieurs reportés	0.00	0.00	0.00
	Déficit de fonctionnement	21 200.00		
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>135 454.37</b>	

\*\*\*

### BUDGET EAU ASSAINISSEMENT VOTE EN 2016 – Section d'investissement

- **Chapitre 21** : Immobilisations corporelles (installations et agencements) hors opérations : **27 100.00 €**  
(dont travaux réseaux eau, défense incendie mise en conformité administrative source Muret etc...).
- **Chapitre 23** : Immobilisations en cours (matériel outillage techniques) hors opérations : **1 914.00 €**  
(dont installations, matériels outillage technique etc...).
- **Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilés : **0.00 €**
- **Chapitre 20** : Etude remise en état château eau et nouvelle ressource en eau : **16 570.75 €**
- **Chapitres 040 et 041** Opérations d'ordre : **36 338.83 €**
- **Chapitre 001** : **Déficit d'investissement antérieur reporté** : **273 447.59 €**
- **Opération n° 920** : Récupération eaux pluviales Valenty : **8 000.00 €**
- **Opération n° 921** : Réhabilitation du château d'eau et défense incendie : **133 400.00 €**

**BUDGET EAU ASSAINISSEMENT VOTE EN 2016 - TOTAL INVESTISSEMENT : 355 371.17 €**

## Nouvelle répartition des sièges à la CCL

Par délibération en date du 25 janvier 2016, le conseil municipal de Garde-Colombe (regroupement des anciennes communes de La-grand, Eyguians et Saint-Genis) a demandé le rattachement de leur nouvelle commune à la Communauté de Communes du Laragnais.

L'adhésion de la «commune nouvelle» de Garde-Colombe est considérée pour la CCL comme un cas d'extension de périmètre et implique donc une modification du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire. La nouvelle répartition supprime un siège pour la commune de Ventavon et est arrêtée comme suit :

Communes	Population	Sièges
Laragne	3491	11
Le Poët	743	3
Garde-Colombe	545	2
Ventavon	498	2
Upaix	439	2
Lazer	348	2
Monétier	303	2
<b>Total</b>	<b>6367</b>	<b>24</b>

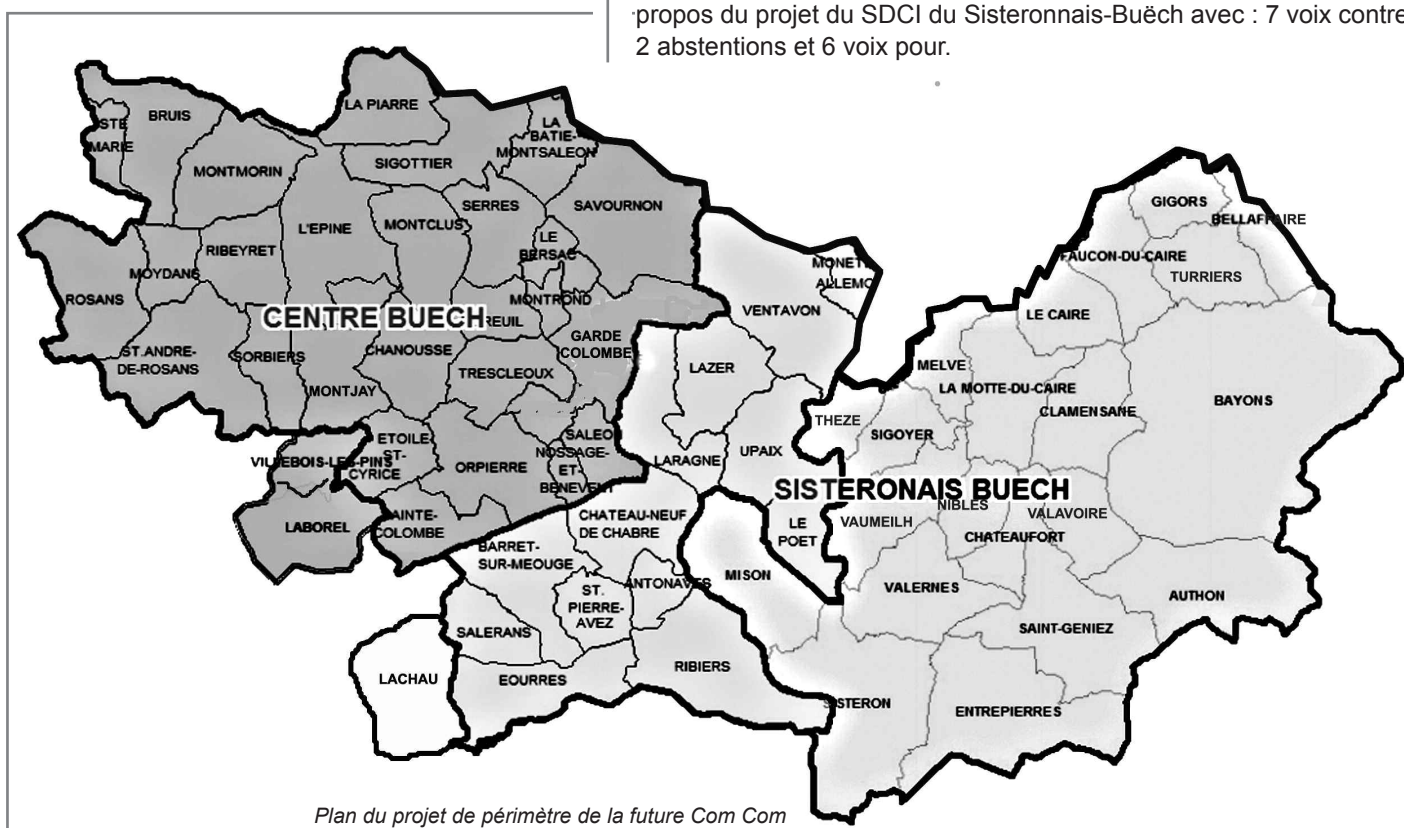
## Projet de périmètre de la future Com Com

Par arrêté préfectoral des Hautes-Alpes du 6 juin 2016, le projet de périmètre de la future communauté de communes du *Sisteronnais-Buëch* réunira le périmètre des actuelles communautés de communes du **Laragnais**, du **Canton de Ribiers Val de Méouge**, de **La Motte du Caire-Turriers**, du **Sisteronnais, interdépartementale des Baronnies**, du **Serrois** et de la **Vallée de l'Oule**, tel qu'il a été défini par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Hautes-Alpes et regroupera 62 communes situées sur trois départements (05, 04 et 26) et deux régions (PACA et Rhône-Alpes).

**Les communes membres sont :** Authon 04, Barret-sur-Méouge 05, Bayons 04, Bellaffaire 04, Bruis 05, Chanousse 05, Châteaufort 04, Clamensane 04, Entrepierres 04, Eourres, Etoile-Saint-Cyrice 05, Faucon du Caire 04, Garde-Colombe 05, Gigors 04, L'Epine 05, La Bâtie-Montsaléon 05, La Motte du Caire 04, La Pierre 05, Laborel 26, Lachau 26, Laragne-Montéglin 05, Lazer 05, Le Bersac 05, Le Caire 04, Le Poët 05, Melve 04, Méreuil 05, Mison 04, Monétier-Allemont 05, Montclus 05, Monjay 05, Montmorin 05, Montrond 05, Moydans 05, Nibles 04, Nossage-et-Bénévent 05, Orpierre 05, Ribeyret 05, Rosans 05, Saint-André de Rosans 05, Saint-Geniez 04, Saint-Pierre-Avez 05, Sainte-Colombe 05, Sainte-Marie 05, Saléon 05, Salérans 05, Savournon 05, Serres 05, Sigottier 05, Sigoyer 04, Sisteron 04, Sorbiers 05, Thèze 04, Tréscleoux 05, Turriers 04, Upaix 05, Valavoire 04, Val-Buëch-Méouge 05, Valernes 04, Vaumeilh 04, Ventavon 05, Villebois-Les-Pins 26.

Les organes délibérants et les conseils municipaux disposent à compter de la date du présent arrêté d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Le 4 juillet 2016, le conseil municipal de Ventavon s'est prononcé à propos du projet du SDCI du Sisteronnais-Buëch avec : 7 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour.



Plan du projet de périmètre de la future Com Com

# Activités périscolaires

## Mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Les NAP ou TAP\* ont été mis en place dès 2014 et nous avons d'excellents retours sur leurs fonctionnements : plus de 80% des enfants y prennent part. Deux agents communaux sont affectés sur ces temps, assistés de bénévoles. Des intervenants extérieurs qualifiés sont employés durant l'année selon les activités retenues.

La charge financière pour la mairie est importante et aucune participation financière n'est demandée aux parents.

La question du Projet Educatif de Territoire (PEDT) se posant depuis le début de cette réforme mais étant très floue, une réunion s'est organisée en mairie en présence de M. Villaplana de la DDCSPP\*\* du 05, des maires et adjoints délégués aux affaires scolaires des trois communes du RPI afin qu'il nous conseille sur la mise en place du PEDT.

Nous avons ainsi appris que la Loi n'imposait rien en matière de NAP : la Commune peut faire le choix de ne rien faire (les enfants rentrent chez eux quand ils ont terminé la classe). La Commune peut se contenter que d'une garderie ou choisir de mettre en place des activités NAP.

De plus, on peut organiser au maximum 3 heures de NAP réparties ou non sur plusieurs jours sans que cela soit obligatoire.

Par contre, dans la mesure où l'on fait plus d'une heure de NAP consécutive, nous devons faire un PEDT et déclarer un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDJSPP) et des CAF. Ce PEDT oblige à avoir un directeur diplômé.

Vu que nos agents n'ont aucun diplôme de directeur en accueil collectif et vu que

cette formation représente 1607 heures, nous avons envisagé de faire un PEDT multi sites entre les trois communes du RPI afin de profiter de la qualification de Charlène Guillemin, directrice du Centre de Loisirs Sans Hébergement (dont la formation a été payée par les trois communes) et qui s'occupe des NAP de Claret.

Le Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR) 04 est apte à nous apporter un soutien pour la mise en place de ce PEDT multi sites avec Claret. La commune de Monétier ne souhaite pas s'engager dans cette démarche en raison du coût financier que cela entraîne et des tranches d'âge des enfants.

Chaque commune s'engage pour l'année à venir et peut sortir à tout moment d'un PEDT.

Au regard des compétences

qui vont être confiées à l'intercommunalité, il se peut aussi que tout ce qui concerne l'enfance et la jeunesse devienne des compétences intercommunales.

Pour ce faire, un comité de pilotage regroupant les personnes suivantes a été constitué : Juan Moreno, maire, Karine Grimaud, adjointe au maire et présidente de la commission des affaires scolaires (avec les conseillers Valérie Bittoni, Fabienne Swetloff, Maryse Charnier et Eric Borgna), Nathalie Bouchet, déléguée des parents d'élève, Sophie Lafond, directrice de l'école de Ventavon et Charlène Guillemin, directrice ACM et ATSEM. Ils définiront les objectifs et activités du PEDT et évalueront la pertinence des actions en se réunissant deux fois par an.

Cette NAP se fera le même jour qu'à Claret de manière à ce que Charlène Guillemin, la directrice (ou sa remplaçante) puisse intervenir ponctuellement à Ventavon si besoin. Pour cela, le conseil d'école et le conseil municipal de Ventavon ont délibéré à nouveau pour demander à l'Académie de changer le jour des activités.

### Changement des horaires des TAP pour Ventavon :

- mardi après-midi : 2h40 (13h30 à 16h10)
- jeudi après-midi : 20min (15h50 à 16h10)

Le PEDT nous permettra de percevoir des aides financières spécifiques de la CAF ainsi qu'un fonds de soutien de l'État aux développements des activités périscolaires.





## Programme 1<sup>er</sup> trimestre

Ce PEDT a pour titre ou pour objectif :

**«S'ouvrir sur le monde, pour le comprendre et développer la tolérance»**

Françoise Gras et Corinne Gontard sont les deux animatrices avec Charlène Guillemain comme responsable pédagogique. Le nombre pré-sionnel d'enfants est de 20 pour la rentrée prochaine.

Tout au long de l'année, les enfants aborderont deux thèmes principaux lors des Temps d'Activités Périscolaires :

**1- la météorologie** avec des relevés tous les mardis à 13h45 et la fabrication de 2 girouettes, 2 manches à air et 2 pluviomètres. Le but pédagogique étant l'éveil à cette science, étude du temps...

**2- le théâtre** : en lien avec le programme de l'école, les enfants vont apprendre une pièce de théâtre, ils créeront leur costume et le décor (intervention de Géraldine Charles). Le but pédagogique étant d'apprendre à s'exprimer à l'oral mais aussi par les gestes en public.

Puis, il y aura également des ateliers sur :

- la semaine du goût,
- la réalisation de décorations et de cadeaux pour Noël.

*\* **NAP ou TAP** : Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ou les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont des dispositifs d'animation périscolaire mis en place pour les élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.*

*\*\* **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*

# Cantine

## Portage des repas de la cantine

La convention de portage de repas passée avec l'association « Comme par enchantement » arrivant à son terme le 2 septembre 2016, les trois communes (Claret, Monétier-Allemont et Ventavon) du regroupement pédagogique ont décidé de reconduire le groupement de commandes pour l'achat des repas des cantines scolaires.

Le conseil municipal de Ventavon désigne la Commune de Claret comme coordonnateur pour la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché conformément aux besoins définis par chaque commune membre.

## Tickets en régie de recette « cantine-garderie »

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le mode de paiement de la cantine et de la garderie scolaires de Ventavon avait changé. D'un mode de facturation mensuel, il est passé à une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire de cantine et garderie de l'ensemble des enfants domiciliés à Ventavon et accueillis dans tout le regroupement scolaire de Claret, Monétier-Allemont et Ventavon. (La délibération du 6 novembre 2013 crée la Régie de recettes et Françoise Gras est nommée régisseur et Sylviane Pia et France Aubard, régisseurs suppléantes).

Depuis, les parents d'élèves de Ventavon se munissent de tickets de cantine et de garderie achetés auprès de leur Commune de résidence (Ventavon) avant d'envoyer leurs enfants dans ces services et les remettre au moment de l'inscription auprès de l'agent chargé de la cantine dans les trois écoles.

Lors d'un conseil d'école, les délégués de parents ont demandé à revenir en arrière, c'est-à-dire au système précédent par facturation mensuelle afin d'éviter aux parents les déplacements en mairie ou auprès de Françoise Gras, régisseur afin d'obtenir ces tickets.

Pour répondre à cette demande et confirmer son choix en mode ticket, la commune de Ventavon voudrait préciser que c'est sur les conseils du percepteur et pour pallier les difficultés à recouvrer les sommes impayées en mode facturation, aux frais de poursuites que cela engendrait et aux contentieux à suivre qu'elle a opté pour ce mode de tickets en régie. Depuis cette problématique a disparu.

Ventavon, toujours à l'écoute de sa population a ouvert trois créneaux pour acheter les tickets : lundi matin à la garderie, mercredi après-midi en mairie et vendredi après-midi à la garderie. De plus, le secrétariat de mairie assure la vente durant les vacances scolaires et les personnes peuvent aisément trouver un moyen de venir acheter ces tickets (même en missionnant une autre personne sous réserve de payer au moment où l'on récupère les tickets). Françoise Gras facilite également la vente de ces tickets en étant à l'écoute des parents.

Le mode ticket a également réglé la problématique des faibles montants de garderie (1€/heure) et de cantine (2,70€/repas) pour les personnes qui se servent très peu de ces services sur l'année. En effet, quelquefois le montant n'atteint pas les montants autorisés de facturation de 5€.

Le fait de payer au ticket permet aux parents de gérer leur budget comme ils l'entendent et de payer au fur et à mesure des besoins.

L'ancien système par facturation pour recouvrer le prix de la cantine et garderie augmentait la charge de travail en mairie et à la trésorerie : plus de 300 factures à émettre, sans compter les frais de mise sous enveloppes et affranchissement.

Ce mode de fonctionnement par ticket pratiqué dans de très nombreuses communes dont certaines avec de grosses écoles (Tallard, La Saulce, Upaix, etc.) convient à tous sans problème notoire.

Pour répondre à la demande des délégués des parents et de certains élus demandeurs du retour à l'ancien système, le maire considère que le système utilisé actuellement fonctionne très bien et ne voudrait surtout pas surcharger de travail le secrétariat bien occupé avec les très nombreux dossiers de projets en cours sur la commune.

## Sortie au refuge

### - I Re Magi -



La classe de CM1-CM2 de Ventavon avec Sophie Lafond, institutrice

### Notre voyage de fin d'année

Nous, les élèves de CM1-CM2, sommes partis jeudi 23 juin pour une sortie en montagne au refuge I Re Magi (commune de Névache), à la frontière de l'Italie.

Cette sortie a été organisée par notre maîtresse et par l'USEP.

Une bonne occasion pour nous de découvrir la montagne, la flore et la faune.

Denis Truchet et Olivier Pilot nous ont accompagnés pour cette merveilleuse aventure !

Après une longue montée, nous sommes arrivés au col des Thures où nous avons pu voir des marmottes, des accenteurs alpins et de nombreuses fleurs sauvages.

Après être passés devant le lac, nous avons attaqué la descente. De là, il y avait une vue magnifique sur la vallée étroite.

Nous avons été très bien accueillis au refuge. Nous avons appris quelques mots d'italien. Après avoir mangé un délicieux repas, le propriétaire du refuge a répondu à nos questions.

Les chambres sont bien équipées et confortables. Le lendemain, après un bon petit-déjeuner, nous avons repris la marche avec bonne humeur, en direction de Névache.

Puis nous sommes remontés dans le car, bien fatigués, mais fiers de notre exploit avec des images plein les yeux !

Les élèves de CM1-CM2

## Effectif du RPI

### Ecole de Monétier-Allemont

TPS/PS/MS (Mme Rigo) : 20 (3 TPS, 12 PS et 5 MS)  
CE2 (Mme Ghigonetto) : 18

### Ecole de Claret

MS/GS (Mme Clément) : 21 (7 MS et 14 GS)  
CP/CE1 (Mme Grimal) : 19 (9 CP et 10 CE1)

### Ecole de Ventavon

CM1/CM2 (Mme Lafond) : 20 (7 CM1 et 13 CM2)

**Total du RPI : 98**

## Calendrier scolaire 2016-2017

### Rentrée

Reprise des cours : jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016

### Vacances de la Toussaint

Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016  
Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2016  
Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 11 février 2017  
Reprise des cours : lundi 27 février 2017

### Vacances de Printemps

Fin des cours : samedi 8 avril 2017  
Reprise des cours : lundi 24 avril 2017

### Vacances d'été

Fin des cours : samedi 8 juillet 2017

## Les Bouchons en plastique... d'amour

A VENTAVON  
Container de  
récupération spécial



Avec Thémis 05

Le container placé à l'entrée de la mairie est réservé seulement aux bouchons en plastique.

Alors, faites attention : pas de bouchons en métal, pas de verre, pas de piles électriques ni d'ampoules et encore moins des boîtes de médicaments

Ce sont des bénévoles qui s'occupent de cette action pour venir en aide aux personnes handicapées, alors aidons les !

# Caractérisation de containers d'Ordures Ménagères

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition et la quantité des différents types de déchets trouvés dans un container d'ordures ménagères. Ce travail a été effectué sur différents containers de la Commune de Ventavon (Village, Quatre Chemins et Valenty) par Claire Barus, Agent de développement en charge des dossiers liés à l'environnement (CCL), Aurore Aubert (services techniques de Ventavon) et Xavier Cressard, président de la commission Environnement.

**Il en ressort que 70 % du contenu des sacs noirs n'auraient pas dû être jetés dans ces containers et auraient dû être triés par les habitants, entreprises et administrations de la commune.**

**Les ordures ménagères sont les déchets ultimes et représentent seulement 30% de ce contenu.**

Il nous reste donc quelques efforts à faire pour trier nos poubelles. Des Points Propres ont été installés, aux Quatre Chemins (au pied du village) et à Valenty (route d'accès à la MFR) pour trier le verre, le papier et les emballages ménagers, mais cela ne suffit pas au vu de cette caractérisation. La commune a décidé de placer provisoirement ou définitivement suivant l'usage qu'il en sera fait un troisième Point Propre à l'entrée du village (près de la porte charretière et des containers d'OM) pour inciter les Ventavonnais à trier «mieux».

Bien que nous habitons en zone rurale, on constate que peu de personnes compostent leurs déchets et ce sont malheureusement ces déchets compostables mélangés aux déchets ultimes qui sentent mauvais au Beynon !

## TRIER, un comportement citoyen !



### Caractérisation de containers d'Ordures Ménagères à Ventavon

Déchets		kg	%
Recyclable non trié	verre	23,00	11,44
	papiers	5,90	2,94
	emballages ménagers	18,10	9,00
Ultime réel	plastiques	13,00	6,47
	OM	44,22	22,00
compostable		42,20	20,99
Destiné à la Déchetterie	cartons	6,50	3,23
	autres (encombrants textiles...)	48,10	23,93
TOTAL		201,02	100,00

### Extraction des données

Total Ultime réel ( OM + plastiques )	57,42	28,47
Total Ultime + compostage	99,42	49,46
Recyclable non trié (verre,papiers,emballages)	47,00	23,38
Recyclable non trié + Déchetterie	101,60	50,54
Recyclable non trié + Déchetterie + compostage	143,80	71,53

On aurait pu penser que les Ventavonnais seraient plus impliqués dans le tri de leurs déchets étant donné la proximité et les désagréments occasionnés par le Centre d'Enfouissement, et bien non, les résultats sont à peu près les mêmes que dans les autres communes !

Claire Barus, agent de développement en charge des déchets et de l'environnement à la CCL, est à la disposition des habitants qui souhaitent améliorer leur geste de tri pour préserver leur bel environnement et les informer sur toutes les possibilités de tri, recyclage et compostage de leurs déchets.

## A la déchetterie, trions les TLC (Textiles, Linge, Chaussures)



Une colonne de tri des TLC (Textiles, Linges, Chaussants et maroquinerie) a été mise en place à la déchetterie de Lazer en partenariat avec l'association l'Envolée de Sisteron.

Auparavant, les textiles apportés par les habitants en déchetterie étaient jetés dans la benne des encombrants puis enfouis au centre d'enfouissement du Beynon.

Ces déchets sont maintenant récupérés par l'association qui valorise (en France et à l'étranger) 95% des TLC qu'elle récupère.

> Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés.

>> Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**.

>>> Tout est placé dans un **SAC BIEN FERME**.

## ANIMATIONS

# Bibliothèque

## de Ventavon

### Réaménagement et agrandissement du local

Les travaux d'agrandissement de la bibliothèque sont terminés. Cela a permis une séparation de l'espace de l'agence postale de celui de la bibliothèque avec une porte vitrée. Une ouverture dans le mur a été créée pour agrandir et accéder ainsi au local communal attenant utilisé autrefois par l'association Cyber Village. Une partie du mobilier destiné au rangement des livres a également été installée.

Le coût des travaux et de l'achat du mobilier s'élève à 20.289€ TTC.

### Horaires d'ouverture

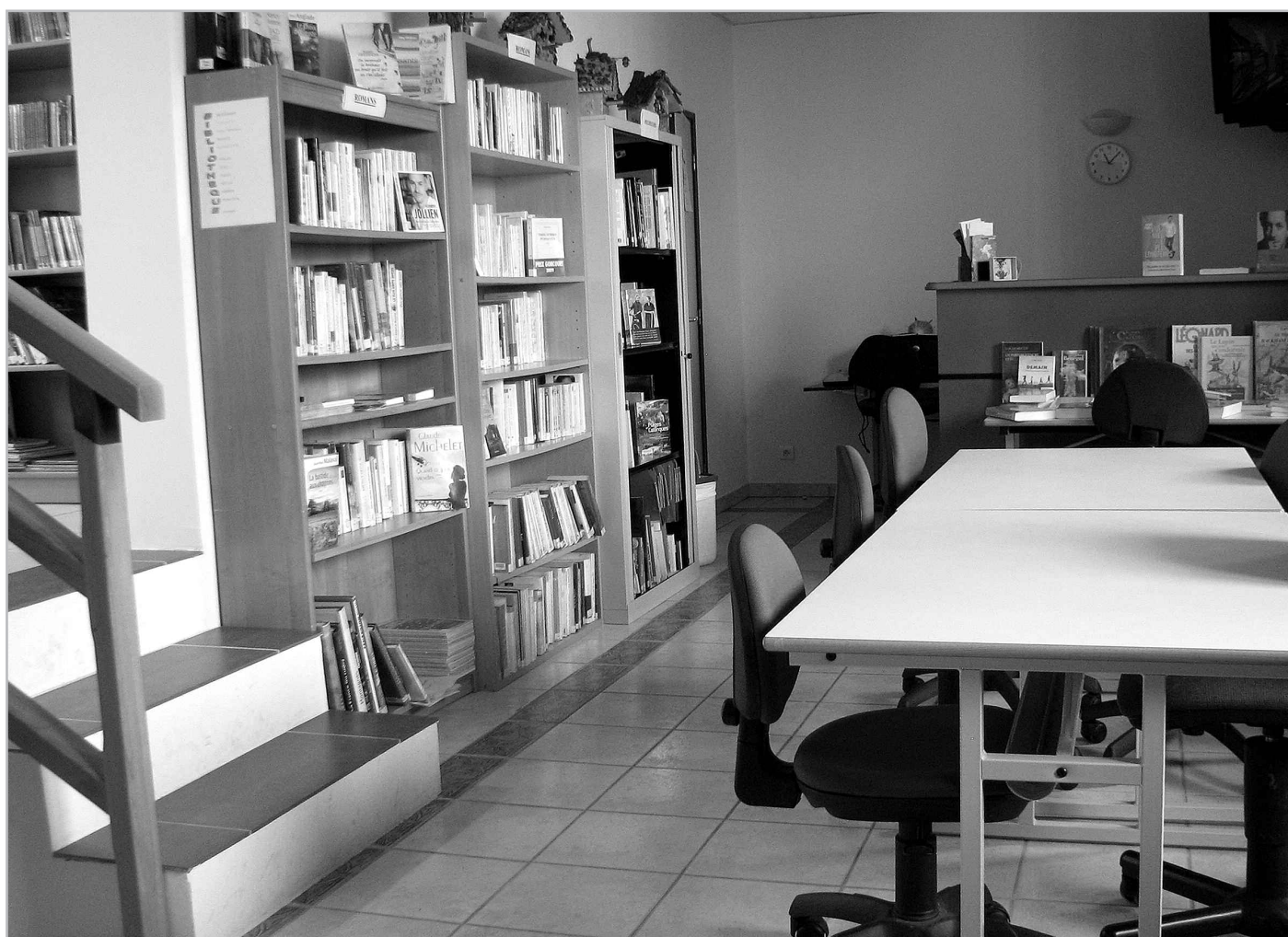
- Du lundi au vendredi de 9h à 11h
- Mercredi après-midi de 14h à 17h



### Projet inter-bibliothèques du Sud-Buëch

La commune de Ventavon s'implique dans le cadre de l'animation culturelle. En effet, hormis le salaire de l'agent communal chargé de la bibliothèque, de la ludothèque et du club ventavonnais et les frais de fonctionnement des locaux, un budget prévisionnel de 3.937,69€ a été alloué pour 2016.

Le projet inter-bibliothèques du Sud-Buëch portant sur ces trois activités sera financé à hauteur de 70% par une subvention du Département.



## Programme des animations culturelles municipales

### Samedi 10 septembre

Ludothèque

### Vendredi 16 septembre

Soirée de lancement à la bibliothèque de Garde-Colombe (Lagrand). Présentation des différentes animations sur tous les sites et possibilités d'inscription.

### Samedi 17 septembre

A 18 h, Soirée lecture de nouvelles avec deux comédiens suivie « Des nouvelles postales » animation et présentation par l'éditeur de ces missives personnalisées, à la salle expo du Prieuré de Ventavon

### Mercredi 21 septembre

Atelier création d'un petit roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans. Il sera accompagné par l'exposition « Comment naît un livre » prêtée par la BDP 05. Les enfants, seul ou en binôme, rechercheront leur sujet. (sur inscription) de 14h à 17h à la bibliothèque.

Lecture d'histoires pour les plus petits\*.

### Vendredi 23 septembre

Sortie aux « Correspondances de Manosque ». Cette sortie sera organisée par les bibliothèques et se fera en covoiturage. Le programme de cette journée sera disponible courant août. (sur inscription)

### Mercredi 28 septembre

2<sup>ème</sup> séance de l'atelier création d'un roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans toujours de 14h à 17h à la bibliothèque. Les jeunes écrivains développeront la trame de leur histoire.

Lecture d'histoires pour les plus petits\*.

### Mercredi 5 octobre

3<sup>ème</sup> séance de l'atelier création d'un petit roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans. Les enfants continueront leur histoire afin de s'acheminer vers la chute.

Lecture d'histoires pour les plus petits\*.

### Samedi 8 octobre

Atelier d'écriture pour adultes de 9h à 12h à la salle expo de Ventavon. Dominique Dubost-Paris nous accompagnera afin de créer une nouvelle. Première séance : contextualisation.

### Mercredi 12 octobre

4<sup>ème</sup> séance de l'atelier création d'un petit roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans. Corrections et illustrations avec Géraldine Charles.

Lecture d'histoires pour les plus petits\*.

### Vendredi 14 octobre

Pour la semaine du goût, nous vous invitons à un repas/polars à 19h à l'auberge du Prieuré où Jean Marie Huaut vous réglera.

Le dîner sera entrecoupé de lectures à voix haute (sur inscription).

### Samedi 15 octobre

- Atelier d'écriture pour adultes de 9h à 12h. Dominique Dubost-Paris nous accompagnera afin de créer une nouvelle. Deuxième séance : argument, thème.

- Ludothèque de 14h à 17h à la salle expo du Prieuré

### Mercredi 19 octobre

5<sup>ème</sup> séance de l'atelier création d'un petit roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans. Illustrations et mise en page du livre avec Géraldine Charles.

Lecture d'histoires pour les plus petits\*.

### Mercredi 9 novembre

6<sup>ème</sup> et dernière séance de l'atelier création d'un petit roman/polar destiné aux enfants entre 7 et 11 ans. Présentation par leurs auteurs de leur polar avec lecture à voix haute.

### Samedi 5 novembre

Atelier d'écriture pour adultes de 9h à 12h. Dominique Dubost-Paris nous accompagnera afin de créer une nouvelle. Troisième et dernière séance : résolution et chute.

### Mercredi 16 novembre

Jeu d'énigmes, jeu de piste dans la bibliothèque pour les enfants à partir de 15h. Ce bel après midi se terminera par un goûter.

### Samedi 19 novembre

Ludothèque de 14h à 17h à la salle expo du Prieuré

### Vendredi 18 novembre

Soirée de clôture à la salle des fêtes du Poët. Lors de cette soirée, nous reviendrons sur toutes les animations organisées lors de ce programme avec diaporama, photos et échanges entre tous les participants.

Un apéritif dînatoire clôturera cette soirée.

Tout au long de ce programme, une bibliographie pour enfants, ados et adultes sera mise en avant dans les bibliothèques. Cette sélection proviendra du fonds de la BDP 05 mais aussi de notre fonds propre avec un budget d'achat de livres.

### Samedi 10 décembre

Ludothèque de 14h à 17h à la salle expo du Prieuré

\* Le mercredi, pour les tout petits, il y aura des contes et kamishibai à suspense adaptés à leur âge.

## BOIS - PASTORALISME

### Taille des haies

#### Interdiction du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet

La restriction concernant la taille des haies est une obligation nouvelle. En effet, le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 impose aux états membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ». La France a choisi la période suivante : du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet par arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

## Affouage

### Inscription en mairie

du 1<sup>er</sup> au 16 septembre 2016

Tarif : 25 € par affouagiste à payer par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'inscription.

### Lieu

A la suite des coupes 2015

### Marquage des lots

vendredi 30 septembre 2016 de 8h30 à 12h (minimum 10 personnes)

### Tirage au sort des lots de bois

samedi 15 octobre 2016 à 14h au pied des lots de bois

## Association des communes pastorales de la Région PACA

Les associations des communes pastorales des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence veulent élargir leur action en proposant aux départements restants de la Région PACA de créer une nouvelle association au niveau régional.

Celle-ci a donc été créée en début d'année et a pour objet de :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes les actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Christian Chauvin résume l'objet en une phrase : « **Ce serait de récupérer de l'espace pastoral abandonné à la forêt et lutter contre les incendies** »

La commune de Ventavon, tout à fait en concordance avec ces objectifs, approuve les statuts de l'association des Communes Pastorales de la Région PACA et accepte le principe d'adhésion de la commune à cette association. Christian Chauvin en sera le délégué. (délibération du 25 janvier 2016).

## Le loup à Ventavon

A l'automne 2015, des attaques de loup sur un troupeau de moutons pâturant au quartier des Mollards ont été recensées et ont d'ailleurs été citées lors d'un reportage télévisé intitulé « La chasse au loup » sur TF1 le 24/01/2016.

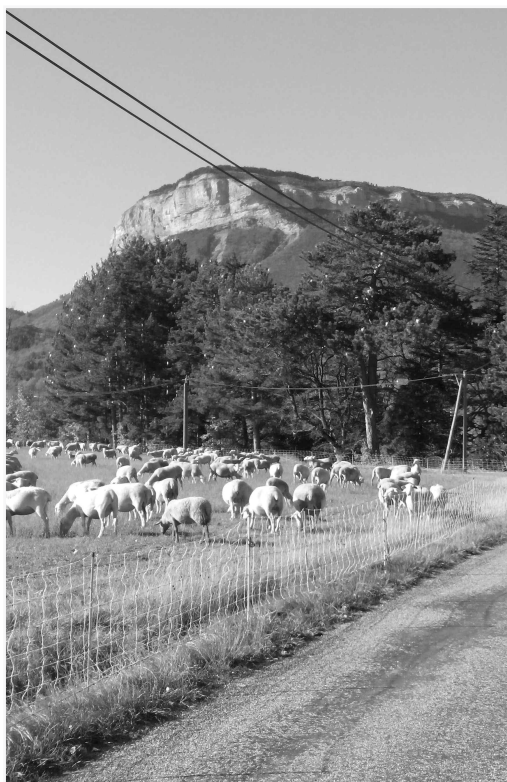
En début d'année 2016, des traces d'un loup ayant déplacé et dévoré un cadavre de brebis aux abords d'une bergerie au quartier du Beynon ont été également relevées.

Le préfet des Hautes-Alpes arrête chaque année la liste des communes subissant une pression de prédation. Cet arrêté délimite en deux cercles (1 et 2) les zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup.

Il s'agit pour le cercle 1 des zones de présence permanente du prédateur (attaques subies sur une commune) où l'ensemble des mesures est applicable : chien de protection, filet de parc de regroupement nocturne 1,80m, gardiennage berger (aide-berger) et filet de parc de jour.

Pour le cercle 2, il s'agit des zones de risque d'extension prévisible à court terme de la pression de prédation (attaques sur les communes limitrophes), où l'option gardiennage et de filet de jour notamment n'est pas éligible, du fait d'un risque de prédation plus aléatoire.

L'arrêté préfectoral des Hautes-Alpes du 25 septembre 2015 stipule que **la commune de Ventavon fait partie du premier cercle** qui correspond aux zones où la prédation sur le cheptel domestique a été constatée une ou plusieurs fois au cours des deux dernières années.



# Durance

## Le nettoyage des berges de la Durance

Le samedi 9 avril 2016, à bord de canoë-kayak, les volontaires conviés et encadrés par les responsables de la base Randonnée Canoë Kayak Nature sont partis à 10h30 du Beynon, pour récupérer dans des sacs poubelles divers déchets que l'on peut trouver en bordure de berge. La récolte fut maigre, et nous nous en félicitons, les actions en amont pour maintenir la qualité de la Durance portent leur fruit.

Arrivés à 17h00 à Sisteron, après avoir, à mi-parcours pique niqué sur une plage, la journée fut belle, avec le chant des oiseaux et le bruit de nos pagaies en fond sonore. Le soleil était au rendez vous, nous avons apprécié car l'eau, elle, était relativement fraîche.

Ces actions citoyennes qui permettent de passer des journées très conviviales et profitables à l'environnement sont à renouveler aussi souvent que possible.

## Diaporama sur le thème des oiseaux

Vendredi 15 avril 2016 après l'assemblée générale ordinaire de l'association « Vivre en Val de Durance », un diaporama présenté par Olivier EYRAUD, ornithologue, sur le thème des oiseaux migrateurs ou sédentaires et mammifères occupant les abords de la Durance a été diffusé.

Olivier Eyraud a partagé avec nous sa passion pour les oiseaux, et ses belles photos. On a pu y voir, le petit gravelot qui niche directement sur les berges, les rousserolles, le chevalier guignette, le guêpier d'Europe et ses belles couleurs, et bien d'autres espèces encore.

Il nous a fait part d'anecdotes sur le Coucou qui parasite le nid d'autres espèces en y pondant ses œufs, il a également donné des moyens mnémotechniques pour reconnaître le chant de certains oiseaux.

Il a également abordé les espèces d'oiseaux prédateurs de la chenille processionnaire (mésange, coucou, huppe, engoulevent). Chaque espèce agissant à une étape précise du cycle de développement de la chenille (chrysalide, papillon, œuf, larve...).

Les enfants ont particulièrement apprécié les photos du castor, cousin de la marmotte et animal très difficile à voir en journée !

**Sylvie Gras, association Vivre en Val de Durance**

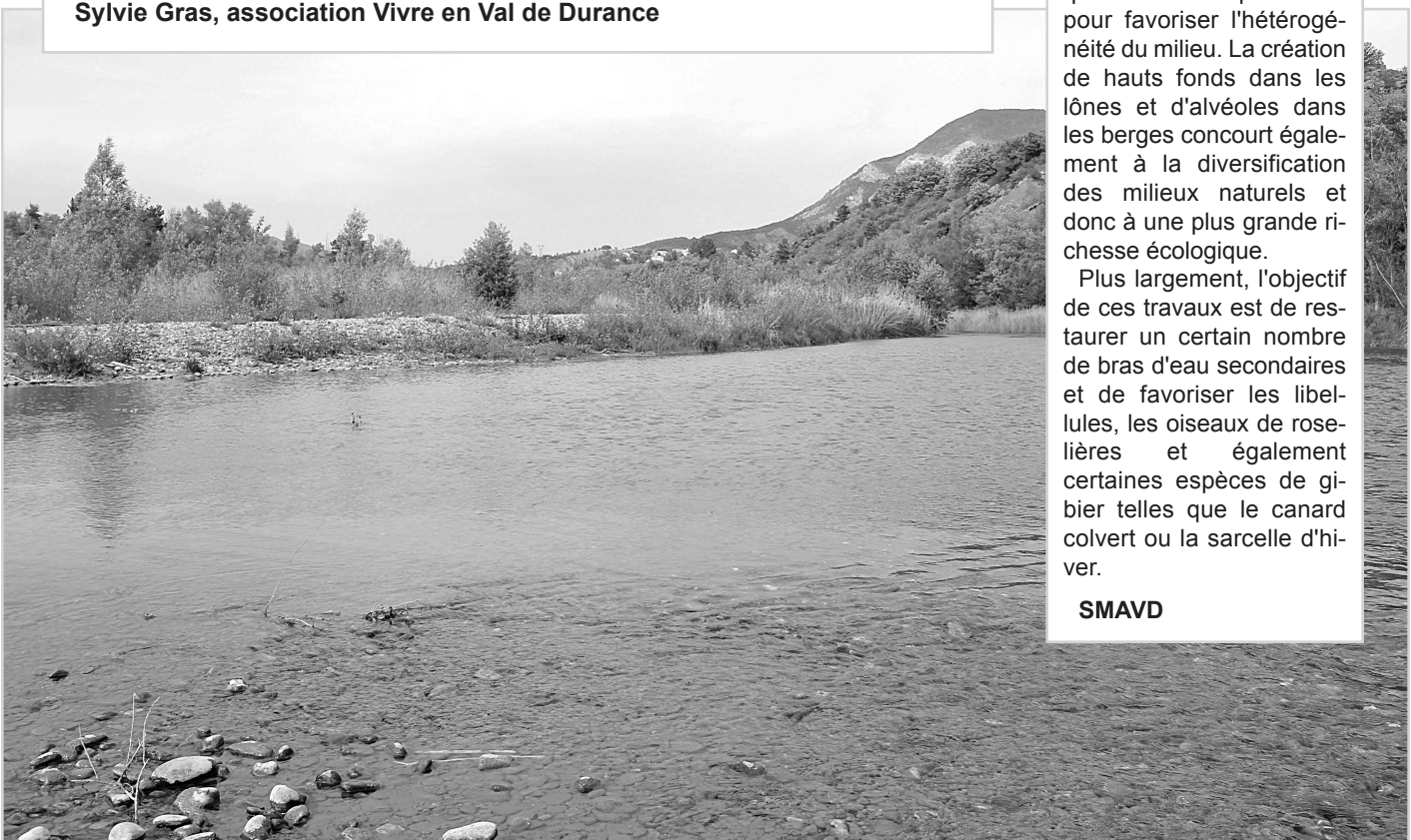
## Objectif îlônes

Les îlônes, anciens bras secondaires de la Durance, tendent à s'assécher et à disparaître. Ce phénomène est dû à une pluralité de facteurs : diminution des débits moyens du fait de la dérivation dans le canal industriel, végétalisation du lit et fermeture des milieux dues à la raréfaction des crues, abaissement du niveau moyen du lit provoquant lui-même un abaissement de la nappe alluviale et donc de l'alimentation des îlônes.

Sous la houlette du SMAVD, deux îlônes ont été réhabilités en aval de Pertuis (Vaucluse) sur la Durance. Il s'est agi de curer les îlônes, de reprofiler les berges en pente douce, pour maximiser le couvert végétal et enfin de remettre en eau les îlônes, à partir de l'eau disponible en bout des canaux agricoles voisins. Des bosquets ont été préservés pour favoriser l'hétérogénéité du milieu. La création de hauts fonds dans les îlônes et d'alvéoles dans les berges concourt également à la diversification des milieux naturels et donc à une plus grande richesse écologique.

Plus largement, l'objectif de ces travaux est de restaurer un certain nombre de bras d'eau secondaires et de favoriser les libellules, les oiseaux de rose-lières et également certaines espèces de gibier telles que le canard colvert ou la sarcelle d'hiver.

**SMAVD**



## Rentrée 2016 : Gym Plaisir en objectif !



Bronzé, galbé, reposé ...

Comment prolonger cet état de bien-être après les vacances ?

Prendre la bonne résolution de rejoindre les cours GYM PLAISIR !

Violaine, l'animatrice diplômée d'état, dispense **plusieurs cours** et chacun peut y trouver son bonheur :

**Mardi** : 18h -19h15 pour les enfants de 9 à 14 ans

19h30 -20h30 pour les ados-adultes : un cours plein de peps où le renforcement musculaire est de mise : tonicité, abdos, fessiers, tous les muscles seront sollicités.

**Jedi** : 18h-19h15 pour les enfants de 4 à 8 ans

19h30- 20h30 pour les ados-adultes : un cours tout en douceur où les muscles travaillent en souplesse : spécial dos, pilates, stretching, relaxation... toutes les techniques sont utilisées pour vous enlever les tensions corporelles.

Violaine organise également **des stages pendant les vacances scolaires** sur les 3 thématiques suivantes :

- multi-sports pour les enfants
- atelier gym équilibre et gym mémoire pour conserver la forme après 50 ans
- atelier fitness pour les ados et adultes

Elle proposera également les « **balades familiales et sportives** ». Une sortie une fois par mois en week-end, où le plaisir de marcher se couplera au plaisir d'oxygéner ses muscles avec les éléments de la nature. Parents et enfants peuvent partager une activité, tout le monde peut participer ! Toutes ces activités se déroulent dans une ambiance conviviale et décontractée, pas de performances physiques, mais une gym « santé » axée sur le développement corporel, bref que du plaisir.

Les cours se déroulent à la Salle du Prieuré

**et la reprise des cours aura lieu le 13 Septembre 2016.**



### Tarif à l'année :

- 95 euros pour les enfants
- 100 euros pour les adultes
- ( licence comprise - le règlement peut se faire en trois chèques)

Pour tout renseignement :

- Maryse Charnier, présidente :  
06.25.17.65.72

- Violaine Lecoin, animatrice :  
06.49.52.87.09

- email : gymplaisirventavon@gmail.com

Pour découvrir nos activités, vous pouvez consulter le site du village ou notre compte facebook.

C'est reparti !  
Boulot, courses, devoirs, impôts...  
le train-train quotidien !  
Un petit coup de déprime ?

**Venez au  
Vide-grenier de Ventavon  
Dimanche 4 septembre 2016  
de 7h à 19h.**

**Renseignements et inscriptions  
06.25.17.65.72  
04.92.66.43.59**

Vous y trouverez des objets insolites, des habits pour les plus petits, des coups de cœur, des peluches porte-bonheur, l'indispensable qui manque à votre collection, des accessoires intrigants, des pièces de vaisselle qui vous manquaient, des bouquins que vous n'avez pas lus, des décors pour votre intérieur, etc,

Ou alors, pour repartir l'esprit clair et avec la sérénité intérieure... faites le tri de votre garage, du grenier, ou de la pièce fourre-tout. Vous vous débarrasserez de ce qui ne sert plus, vous ferez le bonheur d'un acheteur et récupérerez quelques euros ...

Ou encore, venez juste balader, découvrir le village et ses monuments, admirer le coin des artistes, déguster les sucrés-salés de la buvette, boire un coup entre amis sous les platanes, flâner et chiner, participer au tirage des lots, regarder la démo de gym des enfants, profiter de la vue sur la terrasse de l'auberge....

Bref, plein de raisons de participer à la 8<sup>ème</sup> édition de notre vide-grenier !



## Etat-civil



- **Jade**, fille de Sophie Feraud et Mandeep Singh habitant Les Chapelles, est née à Gap, le 9 mars 2016.

### Naissances



- **Lino**, fils de Céline Avena et d'Alexandre Linglet habitant à Valenty est né à Gap, le 13 avril 2016.



- **Maxime**, fils de Charlène Guillemain et Bastien Audibert habitant Le Beynon est né à Gap, le 2 juillet 2016.

- **Marius**, fils de Justine Roux et Yoann Moreno habitant à Grau-du Roi (34), petit-fils de José et Nathalie Moreno et arrière-petit-fils de Monique et Maurice Gras habitant à Saint-Martin, est né le 28 juin 2016.



Du 19 janvier au 18 février 2017, un recensement de la population sera effectué sur la Commune de Ventavon.

L'agent recenseur passera donc chez vous pendant ce laps de temps pour vous remettre les formulaires papier à remplir et vous proposera si vous le souhaitez de vous recenser vous-même sur internet.

### Décès



- **Yvette Pelloux**, épouse Beulaygue est décédée à Marignane, le 19 février 2016 à l'âge de 92 ans.

- **Marie-France Pelloux** est décédée à La Tronche le 25 mars 2016 à l'âge de 71 ans.

- **Valérie Armand**, compagne de Didier Mare habitant à Valenty, est décédée le 4 avril 2016 à Gap à l'âge de 45 ans.

- **Maurice Bayard** habitant Tallard est décédé accidentellement dans le bois de Faye à Ventavon, le 25 juin 2016 à l'âge de 59 ans.

## Comité des fêtes

### Nouveau bureau

Président : Dorian Troja  
Trésorière : Marion Gontard  
Secrétaire : Caroline Aubert

### Programme estival

- **Fête de Ventavon**  
**6, 7 et 8 août 2016**  
(voir programme en dernière page)

- **Concours de boules :**  
Tous les jeudis soirs de juillet à fin août

### Contact

comite.ventavon@laposte.net  
Tel. 06.89.80.72.98

## NOUVEAU ! Borne internet

à l'agence postale de Ventavon



Depuis la mi-juin 2016, l'agence est équipée d'une borne internet permettant au public d'accéder à divers services.

Grâce à une tablette tactile, les clients de *La Banque Postale* peuvent consulter leur compte et effectuer un virement. Ils peuvent également faire une simulation en ligne de prêt et la déposer voire prendre un rendez-vous avec un conseiller financier, accéder à la boutique en ligne, suivre l'acheminement d'un courrier ou d'un colis, accéder à la Poste Mobile pour découvrir les offres pour les téléphones mobiles et y souscrire ou changer leur forfait.

Tous les particuliers peuvent accéder aux services publics tels que le Département, les Allocations familiales, l'Assurance maladie, le Pôle emploi, Legifrance, le Cadastre et le site pour payer ses amendes...

# L'origine de la pomme cultivée

## Aurait-on retrouvé le jardin d'Eden ?

Au Kazakhstan, dans les confins de l'Asie centrale, poussent des forêts de pommiers sauvages, datant de l'époque des dinosaures. Les arbres croulent littéralement sous l'abondance des fruits et leurs pommes, savoureuses et sucrées, ne sont autres que les ancêtres de toutes les pommes domestiques !

Aymak Djangaliev, académicien kazakh aujourd'hui disparu, est le seul scientifique ayant étudié les pommiers sauvages dans leur milieu naturel. Il a ouvert les portes de ce «jardin oublié» à Catherine Peix, biologiste et réalisatrice de films documentaires dont celui sur les origines de la pomme diffusé par ARTE, France 3 Alsace en 2010. Elle nous offre également une exposition sur ce thème.

Les montagnes Célestes du Tian Shan et leurs forêts originelles y livrent enfin leur secret. Au cœur de ce territoire sauvage et inconnu du monde occidental, le berceau de la pomme déploie son incroyable biodiversité : des forêts inextricables dans une variété de paysages à couper le souffle et des pommes de toutes les couleurs qui rivalisent sans complexe avec n'importe quelle variété commerciale. Non seulement ces fruits sauvages sont comestibles mais ils sont naturellement résistants aux principales maladies des vergers. Ils pourraient bien détenir les clés de l'arboriculture de demain, sans pesticide.

## La pomme : une grande épopée

Tout le monde se souvient d'Eve au jardin d'Eden, de son désir de croquer la pomme, et de découvrir les délices du fruit défendu, porteur de liberté et de connaissance...

Une pomme d'or déclencha la guerre de Troie, une pomme tomba sur la tête de Newton et une autre plongea Blanche Neige dans un profond sommeil. Aujourd'hui c'est encore une pomme qui révolutionne notre technologie !

La pomme, c'est un peu l'histoire de l'occident, et un des fruits les plus consommés au monde. Il en existe plus de 6 000 variétés cultivées. Elle nous est si familière que son origine semble se perdre dans la nuit des temps.

Pourtant, la pomme vient de livrer son ultime secret.

Dans les montagnes célestes du Kazakhstan, à la limite des neiges éternelles, poussent des pommiers sauvages. Dominant les herbes folles, des arbres monumentaux, entrelacés de lianes, peuvent atteindre plus de 30 mètres de haut et à leur pied, des tonnes de pommes exaltent leurs parfums subtils.

Ces arbres sont les représentants vivants de pommiers apparus ici à la préhistoire et ils sont les ancêtres de toutes les pommes que nous connaissons aujourd'hui.

### Le voyage de la pomme

Partie du Kazakhstan, la pomme voyage depuis 10 000 ans avant notre ère, transportée par les nomades, au gré des migrations et des guerres.

Dès les premiers développements de l'agriculture, en Mésopotamie, la greffe est inventée. La Rome Antique s'en empare. Naissent alors les premiers vergers et avec eux les premières variétés sélectionnées.

Parallèlement, portée par les caravanes de La Route de la Soie, la pomme va conquérir l'Europe. Christophe Colomb et les grands explorateurs lui ouvriront les portes des nouveaux mondes.



Fleurs de *Malus sieversii*



## La naissance d'un pommier pas comme les autres

Il y a plus de soixante-cinq millions d'années, une grande forêt de feuillus couvrait tout l'hémisphère nord. Ça et là y étaient disséminés des pommiers primitifs, aux fruits amers et minuscules. Au début de l'ère Tertiaire, lors du soulèvement de l'Himalaya et de l'Asie centrale, certains de ces arbres se sont retrouvés piégés par les reliefs, dans un nouvel écosystème protégé des glaciations et nourri du bienfait des rivières. Dans ce berceau du Tian Shan, l'évolution a suivi son cours et, de sélection en adaptation, une nouvelle espèce de pommier est apparue. Ses fruits sont plus gros et ils sont sucrés ! On l'appelle *Malus sieversii*.

Une telle espèce ne pouvait naître qu'en ce lieu particulier, et sous des conditions exceptionnelles. C'est ici que les ours du Tian Shan entrent en scène. Timides et végétariens, ils étaient bien avant l'homme de grands sélectionneurs de pommes. Ces mammifères dont la gourmandise n'a d'égal que la glotonnerie ont sélectionné les fruits de plus grandes tailles et les plus sucrés, en laissant derrière leur passage des pépins en germination dans leurs excréments (à savoir qu'une pomme tombée de l'arbre ne germe pas !).

Après plusieurs millions d'années de cette sélection de « gourmets », des forêts aux pommes délicieuses, parfois grosses comme le poing, s'étendaient à perte de vue dans les montagnes.

Entre les versants abrupts, les doux vallons et les gorges arides, avec des températures qui oscillent entre moins 40 degrés l'hiver et plus 40 degrés l'été, *Malus sieversii* s'est adapté aux différents habitats qu'offrait le massif du Tian Shan.

Aymak Djangaliev a parcouru tous ces territoires et y a inventorié une vertigineuse diversité, remontant à la source même de toutes les variétés cultivées que nous connaissons aujourd'hui.

## Sur les pas d'Aymak Djangaliev (1913-2009)

Il aura fallu le courage d'un homme hors du commun et près d'un siècle de recherche scientifique pour retrouver l'origine de la pomme !

Aymak Djangaliev, académicien et agronome kazakh, a consacré sa vie à l'étude des pommiers sauvages, luttant contre ses pourfendeurs et bravant l'obscurantisme stalinien. Sans lui, cette formidable découverte ne serait jamais parvenu jusqu'à nous.

L'espèce *Malus sieversii* est décrite pour la première fois au XIX<sup>ème</sup> siècle par l'herboriste allemand J. A. Carl Sievers. En 1929, le biologiste russe Nikolaï Vavilov découvre les forêts de pommiers autour d'Almaty, au Kazakhstan. Devant la fulgurante diversité des *Malus sieversii*, il émet l'hypothèse qu'il se trouve dans le centre de l'origine de la pomme. Discredité par le régime soviétique qui l'accuse de promouvoir une « science bourgeoise » (la génétique), Vavilov est condamné par Staline et meurt en prison en 1943. En ces temps de sombre mémoire, Aymak Djangaliev, académicien et agronome kazakh, est le seul à défendre la thèse de l'origine, lui-même convaincu que le Tian Shan abrite toutes les expressions des caractères héréditaires de la pomme.

Revenu en héros de la seconde guerre mondiale, Djangaliev est scandalisé par les déforestations massives initiées par Staline et démarre en clandestinité le seul travail de recensement et d'étude des pommiers sauvages existant aujourd'hui au Kazakhstan.

Académicien visionnaire, Aymak Djangaliev est menacé, trahi et frôlera plusieurs fois le Goulag.

Ce n'est qu'après la chute du mur de Berlin en 1989 et grâce aux progrès de la biologie moléculaire que Barry Juniper et son équipe d'Oxford démontrent que *Malus sieversii* est l'ancêtre de toutes les pommes cultivées. Enfin, en 2010 le séquençage complet du génome de la pomme domestique prouve de façon irréfutable son origine dans les montagnes du Kazakhstan. Scientifique gardien du temple, Aymak Djangaliev, décédé en 2009, n'aura pas connu cette ultime consécration du pommier kazakh.

## Le plus grand catalogue du monde

Dans nos vergers modernes s'alignent des arbres fruitiers tous identiques les uns aux autres. Ils sont des clones, répliques exactes, de variétés sélectionnées au fil des âges. Tout est sous contrôle, les arboriculteurs maîtrisent la reproduction et grâce à la greffe, ils peuvent multiplier le même arbre à l'infini. Dans la nature, rien de tel. Les pommiers sauvages *Malus sieversii*, ancêtres des variétés domestiques, ont une diversité débridée !

Dans les forêts du Tian Shan, un arbre aux pommes rouges pousse au voisinage d'un autre aux fruits verts, une petite grappe jaune se trouve à quelques mètres de mastodontes bigarrés. Avec les pommes sauvages du Kazakhstan se déploie une incroyable diversité de couleur, de taille et de goût.

Comme chez les humains, chez *Malus sieversii*, chaque individu est unique.

Incapable de s'autoféconder à la différence du pêcher ou de l'oranger, le pommier sauvage a besoin d'un partenaire sexuel pour se reproduire. Tout nouveau pommier est le fruit d'un mariage entre deux arbres différents, les abeilles pollinisatrices étant les joyeuses complices de ce brassage génétique.

### La biodiversité au secours de l'agriculture

Dans les vergers du monde entier, des années de croisement et de sélection ont permis d'obtenir des variétés de pommes à haut rendement, calibrées pour le marché. Mais en cours de route des compétences ont été perdues, notamment la résistance aux maladies.

La plupart des pommes modernes sont très sensibles aux champignons et bactéries, de véritables fléaux qui obligent à de nombreux traitements pesticides.



Fruits de *Malus sieversii*

*Malus sieversii*, espèce au formidable patrimoine génétique, porte toujours les gènes de résistance aux principales maladies des pommiers. De nombreux arbres sauvages, résistants à la tavelure et au feu bactérien, pourraient être utilisés à l'avenir pour créer de nouvelles variétés.

Ces arbres portent l'espoir d'une arboriculture des temps nouveaux, sans pesticide.

## Un patrimoine mondial en péril

Politique de destruction initiée par l'URSS, ignorance, déforestation sauvage, urbanisation tout azimut : 70% des forêts de pommiers sauvages ont déjà disparu.

La vaste forêt primitive ondulant dans le Tian Shan se réduit comme une peau de chagrin, emportant avec elle un patrimoine génétique inestimable. Et la prise de conscience se fait attendre.

Bien que les actions politiques de Djangaliev aient permis d'inscrire *Malus sieversii* sur la Liste Rouge des espèces menacées, le pommier sauvage disparaît progressivement dans l'indifférence générale. Avec la mort de Djangaliev, le pommier sauvage a perdu son plus actif défenseur.

### Vergers conservatoires et collections

De son vivant, Djangaliev entretenait un jardin conservatoire afin de préserver les plus beaux spécimens de *Malus sieversii* et avait obtenu 27 patentes d'État pour des variétés remarquables, toutes résistantes aux maladies. Dans les années 1990, il entame une collaboration avec Herb Aldwinckle, un chercheur américain, et favorise ainsi la création d'une collection ex-situ, actuellement gérée à l'Université de Geneva près de New York. Mais cette collection ne représente qu'une partie de la biodiversité qui existe au Kazakhstan. Dans ce pays les travaux sont désormais laissés en friche.

Aucun chercheur n'a repris le flambeau et le dialogue avec la communauté scientifique internationale est rompu. Un terrible paradoxe, quand les scientifiques du monde entier sont convaincus que ce patrimoine sauvage peut révolutionner l'agriculture !

Texte extrait du livret de présentation de l'exposition

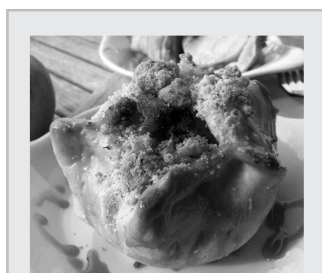
### « L'origine de la pomme »

diffusé par ALMA, association qui entreprend aujourd'hui de mobiliser la communauté internationale et le gouvernement kazakh pour la préservation du patrimoine *Malus sieversii* et la mémoire de Aymak Djangaliev.

Contact

ALMA 31 Villa d'Alésia 75014 Paris  
[originedelapomme@gmail.com](mailto:originedelapomme@gmail.com)

## Les pommes d'avant en Haute-Provence



### Pomme en cage

- 1- Peler et évider les pommes. Découper la pâte feuilletée en 4.
- 2- Mettre une pomme sur chaque morceau de pâte feuilletée puis parsemer d'une cuillère à café de sucre et remplir avec 1 cuillère à soupe de confiture. Enfermer la pomme dans la pâte feuilletée, bien souder et faire une petite cheminée sur le dessus. Dorer à l'œuf et parsemer chaque pomme d'une cuillère à café de sucre.
- 3- Cuire 30 min à 180°C (th.6). Servir tiède ou froid.

Cultivés en Europe depuis des lustres, les pommiers abondent dans les vergers provençaux dès la fin du Moyen-âge.

Le *Tableau du Maximum* de 1793 recensant les denrées en circulation dans la France révolutionnaire distingue ainsi, parmi les pommes vendues à Sisteron, la **Reinette** qui est la plus coûteuse (1 sou 7 deniers la livre) devant la **Pomme Rosée** (1 sou 6 deniers), la **Calville** (1 sou 4 deniers) et enfin la **Pomme Blanche** qui plafonne avec d'autres qualités non dénommées à 1 sou 1 denier. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les pommes apparaissent comme une spécialité des zones montagneuses de Provence.

En 1808, Maxime Pazzis, un statisticien écrit à propos du Vaucluse, que le pommier est "beaucoup plus ordinaire (c'est à dire répandu) dans la montagne que dans la plaine, où il est véritablement rare". Quelques années plus tard, le comte de Villeneuve indique que les pommes vendues sur les marchés des Bouches-du-Rhône viennent des départements des Basses et des Hautes-Alpes.

Était-ce aussi le cas des "**pommes en cage**" qu'on vendait à l'époque dans les rues de Marseille ? C'était des pommes qui avaient été cuites au four, après avoir été recouvertes d'une pâte". On les proposait aux chalands en criant "les pommes en cage !".

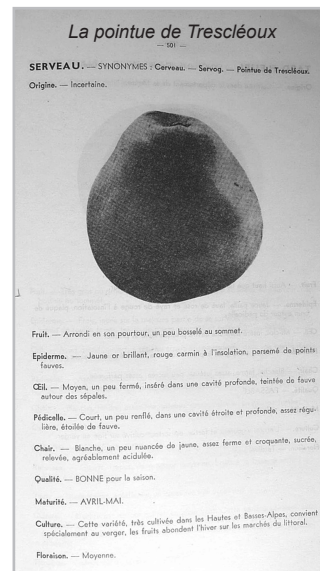
La "**pomme de Risoul**" dont l'aire de culture se limite à la commune de Risoul dans les Hautes-Alpes, est une pomme rouge striée dont la caractéristique essentielle est son aptitude à la conservation (trois à neuf mois presque jusqu'en début d'été). Dans les années 50, la production de la pomme de Risoul a constitué une activité importante et une source

de revenu intéressante pour toute la vallée du Guil qui l'exportait même en Afrique du Nord. Son déclin coïncida avec l'avènement de la Golden et de variétés américaines dans les années 1960, ainsi que l'apparition de nouvelles technologies de conservation (chambres froides).

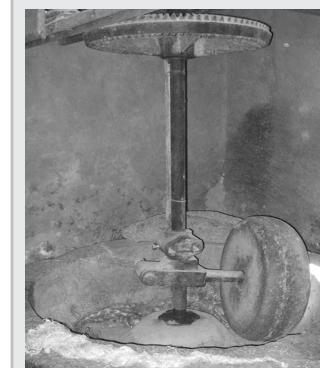
On peut citer également la "**Champ-gaillard**" trouvée dans les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes. Pour les consommateurs de Marseille, c'était « la pomme de montagne ». Le fruit moyen à gros est plus large que haut. Son épiderme lisse est jaune citron lavé, ou non, de carmin plus ou moins pâle. La chair blanc-jau-nâtre est fine, juteuse, sucrée. La maturité/conservation est décembre/mars.

La "**Bouque preuve**" qui signifie "preuve par la bouche" est plus commune dans le Var, les Bouches-du-Rhône et la Corse, la "**Vauriasse**" du Vaucluse, la "**Provençale rouge d'hiver**" du Luberon et la "**Pomme d'Adam**" assez répandue dans les Hautes-Alpes.

On citera aussi pour lui accorder une mention spéciale la "Serveau" ou "**Pointue de Trescléoux**". La forme allongée de cette pomme lui a valu le nom de pomme "pointue". Lorsqu'elles sont mûres, leur peau prend une couleur jaunecitron, légèrement teintée d'un rouge cramoisi. La pulpe est blanche, croquante et peu sucrée, ce qui peut l'amener à être appelée "la pomme du diabétique". Cette pomme est généralement consommée telle quelle bien qu'elle se cuisine très bien. Aussi, la présence de peu de sucres fait de cette pomme un ingrédient intéressant pour de nombreux mets. Enfin, cette variété est présente dans très peu de pépinières et est souvent utilisée par les producteurs pour en réaliser un vinaigre.



Les afatous du prunier de Briançon pour faire l'huile de «marmotte»



Moulin à huile de Suze

# Les vergers haut-alpins au XIX<sup>ème</sup> siècle

## Plantation de noyers

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la culture des arbres fruitiers s'était singulièrement améliorée. Les propriétaires agriculteurs, indépendamment des arbres fruitiers de belles espèces et de bonne qualité, s'étaient attachés à planter des noyers dans leur domaine et il n'était guère de champs qui ne fut bordé de trois ou quatre noyers, surtout dans le Gapençais. L'huile qu'on en tirait était excellente et suffisait pour la table familiale, mais d'après Pierre-Antoine Farnaud\*, la récolte aurait été plus abondante, si les cultivateurs avaient pris soin de greffer les noyers, ce qui aurait empêché les gelées de printemps de les frapper de stérilité.

## Le prunier de Briançon

Sous ce nom de Prunier de Briançon se cache non pas une variété de prunier mais une espèce botanique d'arbre fruitier à noyau, intermédiaire entre le prunier et l'abricotier, appelée scientifiquement *Prunus brigantina* et considéré comme sauvage. Et décrit pour la première fois en 1785 par Dominique Villars, botaniste des Hautes-Alpes.

On trouve cet arbre du Briançonnais jusqu'au pays de Nice et dans le Piémont, tout le long de la frontière franco-italienne, à une altitude variante de 1100 et 2000 m, dans les lieux assez arides, pierreux. C'est l'arbre fruitier poussant le plus haut en Europe. Craignant la concurrence des autres arbres, on le trouve souvent dans les tas de pierres, éboulis... Le Prunier de Briançon est aussi appelé Prunier des Alpes, Afatoulier ou Marmoutier ; les fruits dénommés "afatous" ou "abrignons", sont de petite taille (2,5 cm), arrondis, à peau jaune, carminés au soleil, à chair verdâtre, consistante et acide et arrivent à maturité en septembre-octobre.

L'amande du noyau servait à faire de l'huile, dite aussi "huile de marmotte". Cette huile a des propriétés intéressantes pour la cuisine, pour la cosmétique et la pharmacie.

Broyées et pressées, les amandes donnent une huile jaune, douce, comestible et très estimée soit comme huile de table, soit en médecine traditionnelle. Deux fois plus chère que l'huile d'olive (il existe des témoignages de transaction où un litre d'huile de marmotte était échangé contre 2 litres d'huile d'olive), elle était consommée en grande quantité par les habitants du Briançonnais et du Queyras. Sa composition proche de celle de l'huile d'amande ou d'olive, sa faible teneur en acide gras polyinsaturés faisait de cette huile une bonne huile de table utilisable en bain de friture. Il y avait des moulins à huile d'afatous sur toutes les Alpes du sud. Le dernier moulin assurant la fabrication d'huile d'abrignons, situé à Suze (Italie) a fermé en 1923 à cause de la faiblesse des rendements (10.000 amandes/litre d'huile) et de la raréfaction de la main d'œuvre.

Félix Bonnaire, préfet des Hautes-Alpes, écrivait en 1791, qu'il avait essayé d'encourager la culture de ce prunier, prétendant que son huile était préférable sous tous les rapports à l'huile noix.

## Ventavon réputée pour sa Foire aux amandes

Nos aïeux portaient aussi leurs soins sur les amandiers et même sur l'amandier-pistache. Ventavon était renommée pour sa foire aux Amandes, le 2 novembre (lendemain de la Toussaint ou le 12 Brumaire du calendrier révolutionnaire). D'ailleurs, on peut retrouver quelques vieux amandiers ici et là sur le territoire de notre commune.

Joseph Brun, maire de Ventavon en 1790 disait que si les arbres fruitiers ne produisaient aucun revenu en poires et pommes, à peine suffisant pour l'usage des habitants, les amandiers donnaient quelques petits produits.

En 1850, le compte-rendu de fonctionnement de la ferme-école de Berthaud (Faye) rapportait qu'il y avait un grand nombre d'amandiers sur le domaine.

## Le mûrier blanc

La culture du mûrier blanc, négligée depuis le siège de Lyon (1793-1794), par l'effet de la baisse des prix des soieries avait repris avec succès à Rosans et Lagagne, et en 1831 une pépinière « départementale » de mûriers était créée à Serres.

Dès 1836, des plants (3000 par an) qui avaient été semés à la pépinière étaient livrés aux propriétaires. Plus tard, en 1846 à la fermeture de cette pépinière de Serres, le conseil général estima qu'il devait continuer à encourager la culture du mûrier et passa un traité avec un pépiniériste privé qui s'engagea à fournir chaque année 6000 mûriers payés à moitié par le département, moitié par les planteurs.

En 1850, 800 pieds de mûriers « plein vent » furent plantés à la ferme école de Berthaud (quartier de Faye sur la commune de Ventavon). Une magnanerie fut également créée dans les mêmes années.

Les mûriers étaient surtout cultivés dans le sud des Hautes-Alpes (Serres, Rosans, Ribiers, Lagrand et Tréscleux). En 1852, d'après les statistiques de l'époque, sur les 40 000 mûriers plantés, la moitié étaient plantés isolément. Cela représentait 1968 quintaux de feuilles récoltées pour nourrir les vers à soie qui eux fournissaient 8105 kilos de cocons pour les filatures.

La progression des plantations progressa et en 1885 on comptait 15.072 kilos de co-

cons. Puis la culture déclina et les sériciculteurs au nombre de 228 en 1848 passèrent à 6 en 1962, récoltant seulement 318 kilos de cocons.

Thérèse Beynet (1911-2007) épouse de Marius Guillaume et qui habitait de son vivant au Villard (sur la commune de Ventavon) nous racontait qu'étant jeune elle achetait des œufs de vers à soie. Elle les élevait avec les feuilles des 10 mûriers de la ferme afin qu'ils produisent des cocons de soie (cf. *Ventavon INFO n°8 page 27 - 1998*).

## Les pommiers, poiriers

A cette époque, on y trouvait également les classiques pommiers, poiriers, cognassiers, pruniers, cerisiers, en complément des quelques arbustes de fruits rouges que l'on trouve au coin des jardins ou dans la nature : framboisier, groseilliers, cassissier, etc.

Les cultures fruitières sont en net progrès depuis le début du siècle mais ils ne répondent encore qu'aux besoins familiaux et l'approvisionnement des marchés locaux des bourgs et petites villes du département. Il faudra attendre l'installation de la voie ferrée (Marseille-Sisteron-Veynes-Gap-Briançon) en 1875 pour que se développe la culture plus intensive des poires et des pommes qui seront dès lors exportées. Dans le même temps les procédés de culture et de conservation des fruits se perfectionnaient.

Les vergers les plus abondants et les plus productifs appartenaient aux communes d'Aspres-sur-Buëch, Veynes, Lagagne, Saint-Auban d'Oze, Rosans et Ribiers.

Recherches historiques présentées par **Denis Buffet** avec la bibliographie :

- Mémoire sur la statistique du département des Hautes-Alpes par le citoyen Bonnaire
- La vie privée dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle par Henri Thivot, 1995
- Almanach des campagnes de Provence et des Alpes, 1997

# Pommes Fête de la Pomme

## Et de trois !

La fête de la Pomme revient, les 10 et 11 septembre 2016 au village de Ventavon pour la troisième fois.

Le succès des fêtes précédentes avec les stands d'information de la filière arboricole, le marché des producteurs et artisans, les orchestres, les dégustations de tartes et de jus de pomme, l'élection des Miss Pomme et l'ambiance conviviale ont confirmé au village perché de Ventavon sa réputation d'être un lieu agréable pour l'organisation d'une telle fête avec en plus, une vue à 360° sur les vergers de

pommiers de la vallée de la Durance.

L'arboriculture, c'est un des piliers de notre économie locale. Dans le Nord-Sisteron, elle remplit le paysage et génère à elle seule environ 4000 emplois. Ventavon tient d'ailleurs une place prépondérante dans ce secteur agricole avec de nombreux arboriculteurs dynamiques.

La fête de la Pomme, c'est un lieu de rencontre. Elle rassemble par l'intermédiaire du Groupement de producteurs 05, organisateur de l'événement, tous les producteurs de fruits locaux dans une am-

bianche festive avant le gros rush de la cueillette.

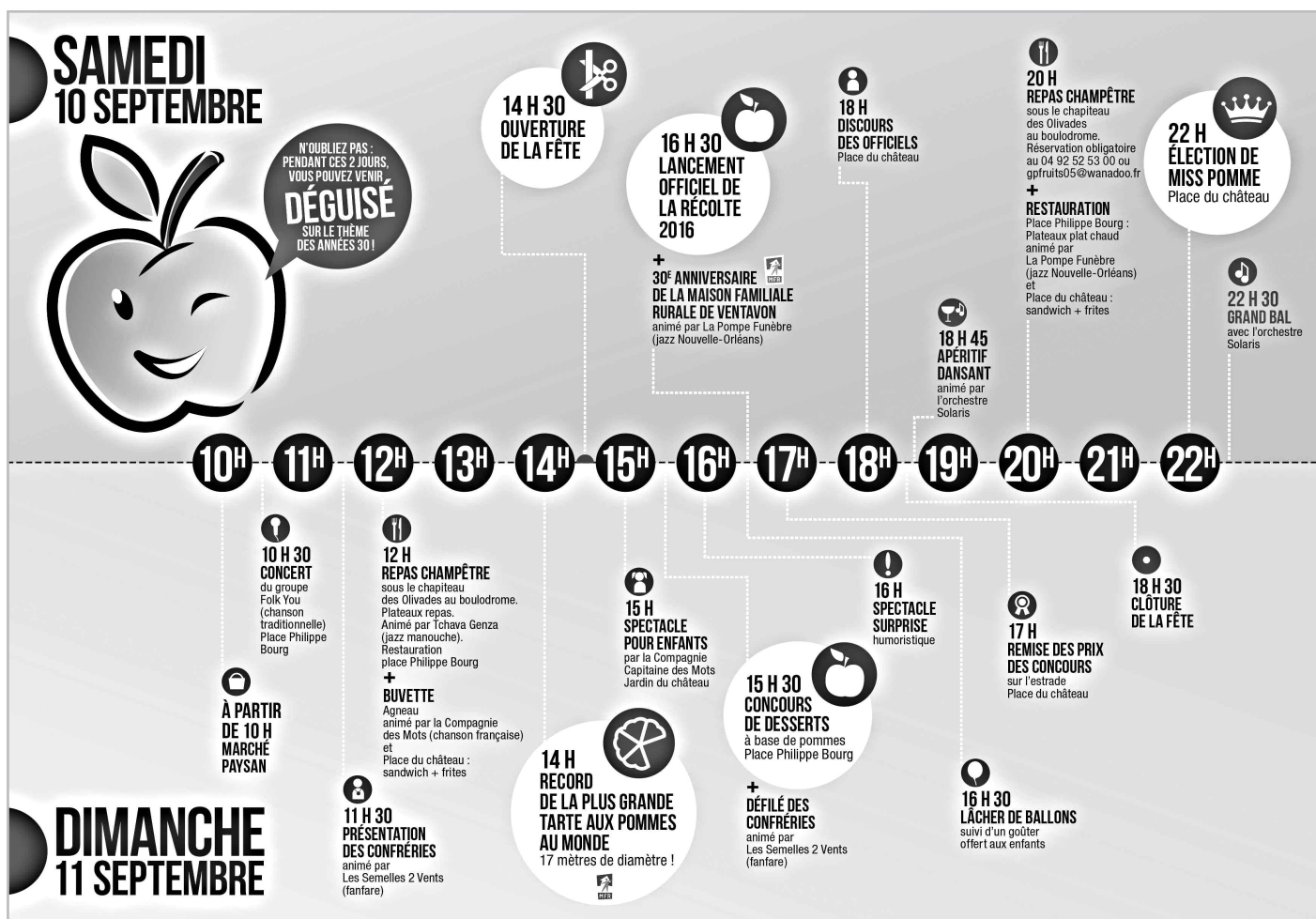
Elle est aussi une opération de communication en faveur de la qualité, pour parler de la filière et expliquer concrètement et directement aux consommateurs les façons de faire de l'arboriculture raisonnée.

Les normes de l'agriculture raisonnée en France imposées aux arboriculteurs (c'est-à-dire un traitement phytosanitaire des fruits uniquement lorsque cela est nécessaire, et non systématiquement, consultation des stations météorologiques pour que les traite-

ments soient prévisibles et réalisés en même temps par tous les arboriculteurs, journal des interventions, respect des dosages...), font que « les pommes des Alpes seraient les meilleures du monde » (dixit Daniel Poincelet, arboriculteur à Rourebeau) ou en tout cas traitées raisonnablement par rapport à nos pays voisins. Il faudrait donc acheter français !

La Golden reste la pomme la plus demandée et donc la plus vendue, celle des Alpes a pour se défendre un Label Rouge, la seule à en bénéficier, et une IGP, Identité Géographique Protégée, comme pomme d'altitude.

Si l'on en croit Jacques Richier, arboriculteur de Plan de Vitrolles, les normes de l'agriculture raisonnée en France équivalent aux normes du Bio en Italie et près de la moitié des pommes Bio consommées



en France viennent d'Italie...

On comprend très bien par cette déclaration et par le biais de la fête de la Pomme que les arboriculteurs veulent faire passer un message pour contrecarrer les attaques médiatiques qu'ils ont subies dernièrement sur la dangerosité des traitements phytosanitaires qu'ils effectuent sur leurs vergers et redonner une image de professionnels responsables qui ne veulent surtout pas empoisonner les consommateurs.

La Maison Familiale Rurale de Ventavon qui représente plus de 80 élèves présents sur notre commune, profitera de l'évènement pour fêter son trentième anniversaire. Elle participera avec le projet de battre le record du monde de la plus grande tarte aux pommes. Ce sera gigantesque et le défi est de dépasser les 17 mètres de diamètre.

Le moule à tarte conçu pour l'occasion sera porté par une grue, plusieurs feux espacés feront en sorte de chauffer la plaque en fer (le moule), la tarte sera faite à partir d'une pâte surgelée et deux tonnes et demi de pommes coupées en tranches fines sont prévues...

On n'attend plus que vous pour venir la déguster mais venez nombreux, il y en aura pour tout le monde !

Et pourquoi pas, venir déguisé dans le style des années 30, 40 ou 50, ce sera le thème de la fête «L'évolution de l'agriculture depuis 1930 jusqu'à maintenant», et on peut penser que les plus beaux déguisements seront récompensés.

D'ailleurs, à ce propos, les personnes qui auraient des anciennes photos du début du 20<sup>ème</sup> siècle relatives aux métiers de l'agriculture peuvent les apporter au préalable à Corinne Gontard (agence postale) qui se chargera de les scanner et de les exposer.

DB

# FÊTE DE VENTAVON

sur la place du château

## SAMEDI 6 AOÛT

**14h** : inscription Doublette Pétanque

**14h30** : tirage + Consolante

**20h** : **Repas** préparé par l'auberge de Ventavon

inscription auprès de Caroline 06 89 80 72 98

ou de l'Auberge 04 92 57 79 60

**22h** : soirée dansante aminée

par l'orchestre **DANY GRAY**

## DIMANCHE 7 AOÛT

**10h30** : messe à l'église Saint-Laurent

**12h** : apéritif du maire

**14h30** : inscription Doublette mixte Pétanque

**15h** : tirage + Consolante

**15h30** : jeux d'enfants

**19h30** : grillades, sandwichs et frites

**22h** : soirée dansante avec **DJ NICO**

*Durant tout le week-end des jeux gonflables  
et des balades à poney seront proposés gratuitement  
aux enfants*

## LUNDI 8 AOÛT

**8h30** : inscription Triplette Provençale

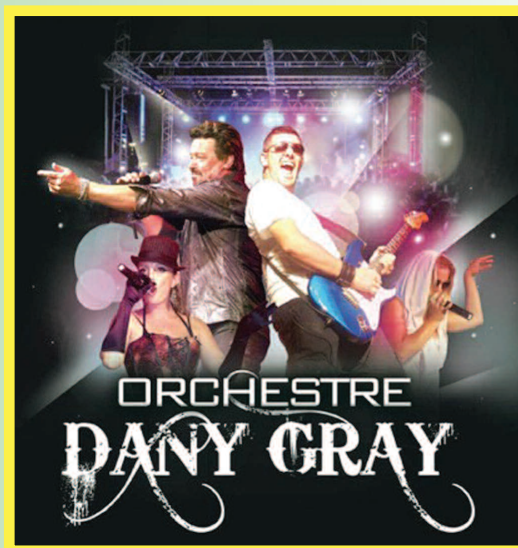
**9h** : tirage

**14h** : Consolante

*Jeux gonflables et pêche aux canards*

**ORGANISATION COMITÉ DES FÊTES**

**REPAS du samedi soir**  
Sangria  
Paella  
Fromage et Salade  
Assiette de Gourmandises  
Vin Rouge et Rosé  
Café ou Thé  
**20€**



# Vide-grenier de Ventavon

**Dimanche 4 septembre 2016**

De 7h à 19h, plus de 100 exposants - Parking - Navettes

Buvette, grillades et pâtisserie maison - Stand Gym Plaisir

**Renseignements et inscriptions**

**06.25.17.65.72 ou 04.92.66.43.59**

Prix : 10 € les 5 mètres - Préinscription téléphonique obligatoire  
Règlement et copie de la carte d'identité dans les 10 jours suivants

Pas d'annulation en cas de pluie

Organisation **GYM PLAISIR**

